LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems; contenant auſſi quelques nouvelles de Litterature.

AVRIL 1742.

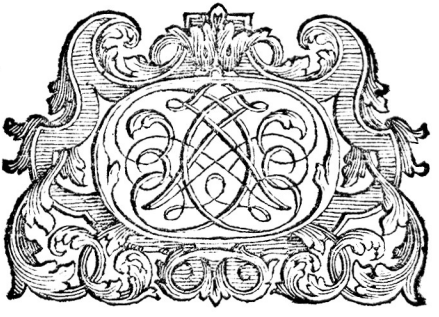

A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de Boheme, & Marchand Libraire.

M. DCC. XLII.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majeſté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal reguliérement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere *Niceron*, *Barnabite*, à present 42. vol.: Journal litteraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. *volumes en* 42. *parties, & continuë;* Bibliotheque Italique, *ou* Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 80. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. *Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi-bien que de la* Bibliotheque Italique, *& des Mémoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present* 24. *Tomes en* 2. *parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present* 45. *vol.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueïl Historique & Politique sur les matieres du tems.

Avril 1742.

ARTICLE PREMIER.

Contenant la Relation de l'Entrée du Roi des Romains à Francfort, & la Capitulation qu'il y a jurée.

L'Entrée publique d'un Roi des Romains à Francfort, étant une de ces cérémonies dont les exemples sont peu communs, nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de trouver au commencement de ce Journal le récit de celle qui leur fut annoncée le mois passé. Elle se fit le 31. Janvier, comme on l'a dit, & de la maniere suivante.

Le Roi des Romains nouvellement élu arrivé ce jour-là de *Manheim* & en dernier lieu de *Darmstatt* à la maison de chasse de la Ville de Francfort, y mit pied à terre, & prit un habillement de cérémonie. L'Electeur de Cologne l'attendoit avec les Ambassadeurs Electoraux, sous une tente qu'on avoit dressée près de cette maison; & le Prince de la Tour & Taxis, Grand Maître héréditaire de Postes de l'Empire, étoit

allé au-devant de Sa Maj. jusqu'à *Manheim* avec plusieurs Maîtres des Postes. Après les complimens du College Electoral, ceux des Députés du Magistrat de Francfort, & la présentation des clefs de la Ville, sur lesquelles le Roi des Romains mit la main, la marche commença en cet ordre. 1. L'Ecuyer de la Cavalerie Bourgeoise de la Ville de Francfort. 2. Neuf chevaux de main de cette Cavalerie conduits par autant de Palfreniers à cheval. 3. L'Ecuyer de la Ville. 4. Quatre Palfreniers aux livrées de la Ville à cheval, & menant en main autant de chevaux avec de superbes housses en broderie & des caparaçons aux armes de la Ville. 5. Les Laquais des Députés du Magistrat à cheval. 6. Quatre Laquais aux livrées de la Ville à pied. 7. Les Députés aux nombre de quatre à cheval. 8. Quatre Archers aux livrées de la Ville à cheval. 9. Un Caporal avec six Cavaliers. 10. Un Timballier, puis quatre Trompettes. Ensuite venoient le Capitaine de la premiere Compagnie Bourgeoise de Cavalerie, le Cornette portant l'Etendart au milieu de quatre Cadets, & la premiere Compagnie de Cavalerie l'épée à la main. 11. La seconde Compagnie de Cavalerie, son Capitaine à la tête; puis la troisiéme, toutes deux avec leurs Etendarts & Trompettes, comme la premiere.

Entrée publique du Roi des Romains à Francfort.

Après ce cortege de la Ville de Francfort, venoit la suite du Comte de Pappenheim, Maréchal Héréditaire de l'Empire, composée de ce qui suit, savoir: Le Prévôt de l'Empire à cheval portant son Bâton: Un Piqueur de Son Excel. Quatre chevaux de main magnifiquement harnachés, & conduits par des Palfreniers à cheval: Le Fourier de l'Empire: Un Valet de Chambre,

Chambre, & un Porte-Arquebuse : Un Conseiller de la Chancellerie, & un Secretaire à cheval : Le Quartier-Maître de l'Empire, & un Gentilhomme, tous deux à cheval : Six Valets de pied : Le Carosse du Corps de Mr. le Maréchal, dans lequel étoit le Comte Frederic-Charles son fils, second plus ancien Maréchal Héréditaire de l'Empire, tenant devant lui le foureau de l'Epée Electorale de Saxe : Deux Trabans avec leurs pertuisanes marchoient aux deux côtés du Carosse : Et deux Pages de S. Ex. à cheval.

Ensuite venoient les corteges des Ambassades Electorales ; savoir : *Ambassade d'Hannover.*

Un Wagen-Meister : Vingt-quatre Laquais des Seigneurs : Un Carosse à six chevaux dans lequel étoient Mrs. de Hugo & d'Elfel : Un second Carosse à six chevaux dans lequel étoient le Baron de Hohberg, & Mrs. de Lenthe, d'Alvensleben & de Kessel : Un troisiéme Carosse à six chevaux, dans lequel étoient deux Gentilshommes de la Cour : Un quatriéme Carosse attelié de six chevaux entiers isabelles, dans lequel étoient le Maréchal de l'Ambassade, le Vice-Grand Ecuyer, & deux Gentilshommes de la Chambre.

Ambassade Palatine. Un Ecrivain de Cuisine : 40. Laquais : Un Piqueur des Ecuries de l'Electeur à cheval : 4. Carosses à six chevaux, dans lesquels étoient les Seigneurs de l'Ambassade.

Ambassade de Brandebourg. Un Coureur, deux Laquais, un Carosse à six chevaux où étoient les Seigneurs.

Ambassade de Saxe. Un Piqueur à cheval : 4. chevaux de main richement caparaçonnés & menés par autant de Palfreniers à cheval : Le

Fourier de voyage : La livrée des Ambaſſadeurs & Seigneurs de l'Ambaſſde : Trois Caroſſes à ſix chevaux remplis de Seigneurs.

Ambaſſade de Baviere. Un Ecuyer, 60. Laquais, 8. Caroſſes à ſix chevaux dans leſquels ſe trouvoient les Seigneurs de l'Ambaſſade.

Ambaſſade de Treves. Un Fourier de voyage: Un Ecuyer à cheval, 8. chevaux de main de l'Electeur richement couverts, & menés par autant de Palfreniers à cheval : Le Wagen-Meiſter: Six Caroſſes à ſix chevaux dans leſquels étoient des Seigneurs & des Capitulaires. Ces Caroſſes avoient devant eux nombre de Laquais, & des Coureurs à côté.

Ambaſſade de Mayence. Le Fourier de voyage: 30. Laquais : 4. Caroſſes à ſix chevaux pleins de Seigneurs de la Cour de l'Electeur, & autres.

Ambaſſade de Cologne. Après le Fourier de voyage, un Ecuyer à cheval : Cent hommes de livrée : 2. Ecuyers à cheval : 12. chevaux de main ſuperbes, menés par autant de Palfreniers à cheval : Un Ecuyer : Un Timballier: 8. Trompettes : Un Officier de la Maiſon de l'Electeur à cheval : 12. Caroſſes, dans leſquels étoient les Prélats Capitulaires, Miniſtres, Chambellans &c.

Après ces Corteges d'Ambaſſade, venoient la ſuite du Roi des Romains, puis leurs Excellences les Ambaſſadeurs Electoraux, chacun ſelon leur rang, & en habits de cérémonie du jour de l'Election, dans de ſuperbes Caroſſes tous précedés, accompagnés & ſuivis d'un grand nombre de Pages, Palfreniers, Heyduques, Laquais &c. Enſuite venoient les Electeurs de Mayence & de Collogne dans des Caroſſes où brilloient la magnificence & le bon goût. Leurs

Alteſſes

Alteſſes avoient chacune un cortege également ſuperbe & nombreux : Le Roi des Romains venoit après eux dans l'ordre ſuivant.

1. Le Fourier de la Chambre du Roi. 2. Vingt-ſix Valets de pied de la Cour de S. M. tête nuë & à pied au milieu de douze Heyduques. 3. Un grand & magnifique Caroſſe dans lequel le Roi étoit ſeul. 4. A la portiere droite étoit le Grand Ecuyer de S. M. 5. Au même côté le Comte de Pappenheim, Maréchal héréditaire de l'Empire, portant l'Epée de l'Archi-Maréchal, Electeur de Saxe, nuë. 6. Autour du Caroſſe, les Trabans de la Garde du Roi à pied. 7. A la portiere gauche les deux Capitaines des Gardes de S. M. 8. Après le Caroſſe, le Gouverneur des Pages du Roi. 9. Douze Pages de S. M. vêtus à l'Eſpagnole. 10. Huit Valets de Chambre du Roi. 11. Les Hallebardiers de la Garde du Roi à cheval l'épée à la main, & en très-grand nombre, avec leurs Officiers, leurs Timballes & leurs Trompettes.

Après eux venoient les Gardes du Corps de l'Electeur de Mayence, l'épée à la main avec leurs principaux Officiers, leurs Timballes & leurs Trompettes. Enſuite, deux Drapeaux de l'Empereur déployés, jaunes & noirs ; puis deux Drapeaux de l'Ambaſſade Electorale de Baviere bleus & blancs, auſſi déployés.

Le Magiſtrat de Francfort, dans pluſieurs Caroſſes à deux chevaux, fermoit cette magnifique Entrée publique du Roi des Romains.

Le Roi des Romains fut conduit droit à l'Egliſe de *S. Barthelemi*, à la porte de laquelle il fut reçu par l'Electeur de Mayence à la tête du Chapitre de cette Egliſe. On y chanta le *Te Deum*, & Sa Majeſté y jura l'obſervation de la Capitulation

tulation Impériale. Ensuite elle fut reconduite à la porte de l'Eglise de la même maniere qu'elle y avoit été reçuë : On a sonné toutes les cloches de la Ville pendant tout le tems qu'a duré l'Entrée, & fait trois décharges générales de cent piéces de Canons chacune ; la premiere lorsque le Roi des Romains partit de l'endroit où on fut le recevoir ; la seconde lorsque S. M. étoit entrée dans la Ville ; & la troisiéme, en sortant de l'Eglise pour se rendre au Palais qui lui avoit été préparé. La Réine des Romains & toute la Famille de Baviere, qui étoient arrivées, *incognito* la veille, virent l'Entrée du Roi des fenêtres du Palais de l'Ordre Teutonique. Le soir les Palais des Electeurs de Mayence & de Cologne, & ceux de tous les Ambassadeurs Electoraux furent superbement illuminés. Voici la Capitulation que le nouvel Empereur a jurée.

Capitulation Impériale.

NOUS CHARLES VII. par la Grace de Dieu, élu Roi des Romains, toujours Auguste, &c. &c. &c. Confessons publiquement par ces Presentes, qu'après le décès de feu Sa Maj. Imp. Charles VI. du nom, de très-pieuse & très-glorieuse mémoire, par la Providence du Tout-Puissant, & par l'Election légitime des très-Reverends & très-Sérénissimes Philippe-Charles & Clement Auguste Archevêques de Mayence & de Cologne, &c. Archi-Chancelliers du St. Empire Romain en Allemagne & en Italie, Princes & Electeurs ; comme aussi au nom & de la part du très-Reverend François-Georges, Archevêque de Treves, Archi Chancellier du St. Empire Romain dans les Gaules & le Royaume d'Arles, & Prince Electeur ; en nôtre nom & de nôtre part, comme

comme Archi - Maître d'Hôtel du St. Empire Romain & Prince Electeur de Baviere; & au nom & de la part des très - Séréniſſimes & très-Puiſſans, Frederic-Auguſte, Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe, &c. Frederic, Roi de Pruſſe, comme Electeur de Brandebourg &c. Charles-Philippe, Comte Palatin du Rhin & Electeur &c.; & Georges, Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur de Brunſwich-Lunebourg, Archi-Maréchal, Archi-Chambellan, & Archi-Tréſorier du St. Empire Romain, Princes Electeurs; des Ambaſſadeurs Plénipotentiaires Thierry Charles Comte d'Inhelheim, dit Eichter de Meſpelbrunn; Jean Georges Comte de Koenigsfeld, à Zaitz & à Pfackhoven; Jean-Frederic Comte de Schœnberg; Frederic-Bogiſlas de Schwerin; Herman-Arnould Baron de Wachtendonck, & Gerlach-Adolphe de Munchauſen; Nous aurions été élevés, exaltés, établis en la Dignité, Honneur, Nom & Puiſſance de Roi des Romains; dont Nous ſerions auſſi chargés pour la gloire de Dieu, l'honneur du St. Empire Romain, & l'utilité commune de la Chrêtienté & de la Nation Allemande. Nous de nôtre libre & gracieuſe volonté, avons, par forme de Pacte & Convention, faite avec leſdits Princes Electeurs, tant pour eux que pour tous les Princes & Etats du St. Empire Romain, ſtipulé, accordé, & promis les Articles ſuivans; le tout de nôtre certaine ſcience, & en vertu des Preſentes.

1. *Pendant tout le tems de nôtre Royale Dignité, Office & Régne, nous voulons tenir en nôtre fidéle garde & protection, la Chrétienté, le Siége de* Rome *& l'Egliſe Chrétienne, en qualité de Protecteur. Nous maintiendrons auſſi, en toute façon,*

çon, la Nation Allemande, *le St. Empire* Romain, *les Princes-Electeurs, comme ses Membres principaux & ses Colomnes fondamentales, & en particulier les Maisons Electorales Séculieres, en leur droit de primogéniture, sans aucune restriction, & conformément à l'Art. XIII. de la* Bulle d'Or, *& Nous conserverons de même les autres Princes, Prélats, Comtes, Seigneurs & Etats, la Noblesse immédiate y compris, dans leurs Supériorités, Dignités Ecclésiatiques & Séculieres, Jurisdictions, Pouvoir & Puissance, chacun selon son état & sa condition. Nous conserverons à tous & un chacun des Etats de l'Empire, leur libre séance & voix dans les Dietes de l'Empire; & sans l'aveu & le consentement préalable des Electeurs, Princes, & Etats, Nous ne priverons aucun Etat, de sa voix & séance dans les Colleges de l'Empire, & nous ne le suspendrons ni ne l'exclurons point provisoirement, ni d'aucune autre maniere. Nous ne les démettrons point non plus de la Régence de leur Pays, soit provisoirement, ou par contumace, ou d'aucune autre maniere. Nous ne recevrons dans les Colleges des Princes & des Comtes, personne qui ne soit préalablement & suffisamment qualifié par une Principauté, Comté, ou Seigneurie, à y avoir séance, & qui ne soit admis & incorporé par un résultat légitime de l'Empire, dans quelqu'un des Cercles* (Sur quoi il sera fait le réglement nécessaire dans les assemblées Comitiales) *& qu'en outre le College Electoral & celui où il doit être admis n'ayent consenti dans les formes à son admission. Nous ne voulons point nous attribuer à nous seul, sans le consentement du Collége Electoral & de celui des Princes, l'extension & la prorogation du Droit de Séance & de voix, de la Ligne d'une Maison de Prince, à une autre à qui telle chose n'appartient pas. Nous ferons soigneusement faire une recherche Comitiale*

touchant la qualification réguliere des Princes & Etats reçûs en l'année 1654. & depuis. Nous ne permettrons point aux Jurisdictions de l'Empire, ni d'ailleurs, ni à quiconque ce puisse être, de molester les Etats dans l'étenduë de leurs Territoires, sous quelque prétexte que ce soit, dans les affaires de Religion, de Politique & de Justice, contre le Traité de Paix & les Conventions justes & légitimes. Nous voulons aussi & serons tenus de confirmer, en bonne & duë forme, aux Electeurs, Princes & Etats, & à la Noblesse immédiate de l'Empire, sans aucun refus ni délai, à la réquisition qui Nous en sera faite, les Droits Régaliens, Supériorités, Libertés, Priviléges & unions faites entre-eux, suivant les Constitutions de l'Empire, principalement les Pactes de Successions réciproques, engagemens ou autres droits, usages & coutumes; & comme Roi des Romains, de les y maintenir & proteger, sans accorder aucun Privilege à ce contraire. Et en cas que quelques-uns ayent été donnés, avant ou durant la Guerre, & qu'ils n'ayent pas été approuvés par le Traité de Paix. Nous promettons de les casser & annuller, comme nous les cassons & annullons par ces Présentes. Pour ce qui regarde le Siége de Rome & de Nôtre Saint Pere le Pape, Nous n'entendons pas nous obliger à rien qui puisse préjudicier aux Electeurs, Princes, Etats, & à la Noblesse immédiate de la Confession d'Augsbourg, ni que le droit de protection puisse être allegué, ni qu'on puisse s'en servir au préjudice de la Paix de Religion, de la Pacification Séculiere, & des Traités de Paix de Munster & d'Osnabruck; mais bien qu'eux & ceux de leur Religion soient également protegés; ce qu'en effet, Nous leur promettons, & à quoi Nous nous obligeons par ces Presentes. Si les mêmes croyent être grievés contre l'Instrument de la Paix, le Recés d'exécution de Nuremberg, l'Arctiorem modum exe-

quendi, *& autres Constitutions de l'Empire, Nous voulons, sans délai, prendre une résolution sur les représentations que nous ferons ensemble, ou en particulier, les Electeurs, Princes, Etats & la Noblesse de l'Empire de la Confession d'Augsbourg, leur faire savoir tout de suite nôtre résolution, & la faire au plûtôt effectuer, & ne permettre, en aucune maniere, qu'il soit procédé dans les causes de Religion, mais suivre uniquement en cela les susdites Loix fondamentales de l'Empire, & faire aussi terminer, conformément aux Loix de l'Empire, les griefs de Religion exposés jusqu'à present & qui sont demeurés indécis. Nous promettons la même chose à ceux de la Religion Catholique-Romaine, & Nous nous obligeons ici envers les uns comme envers les autres.*

2. *Nous voulons, autant qu'il est en nous, proteger & augmenter l'Empire. Nous ne prétendons nous approprier aucunes des Successions & Héritages qui pourroient lui appartenir, ni les faire passer à Nous, à nos Héritiers & Successeurs, ou à quelque autre. Voulons observer la Bulle d'Or, avec l'extension à l'Electorat, en faveur de la Maison de Brunswich-Lunebourg, & la Paix publique de l'Empire, tant pour ce qui regarde la Religion, que pour les choses temporelles, telle qu'elle a été faite, reçuë, resoluë & corrigée en la Diette d'Augsbourg, de l'an 1555. répetée & confirmée par les résultats suivans des Diettes de l'Empire, & particulierement par le Traité de Paix de Munster & d'Osnabruck. Observerons aussi l'Art. V. & l'Art. VIII.* de Juribus Statuum, *de même que l'Art. VII.* Unanimi quoque &c. *suivant la teneur duquel Nous garderons inviolablement tout ce qui a été conclu & arrêté, tant en faveur des Catholiques-Romains, que des Etats de la Confession d'Augsbourg,*

bourg, de la Noblesse immédiate de l'Empire & de leurs Sujets, y compris ceux qui parmi eux se nomment Réformés, *selon qu'il est convenu & reglé dans la presente Capitulation; pareillement aussi le Récès d'exécution de Nuremberg, & spécialement tout ce qui a été conclu & arrêté dans les Diettes passées, & qui n'a pas été annullé par les Constitutions & Loix de l'Empire qui s'en sont ensuivies, ou ce qui doit être résolu & défini dans les Diettes suivantes, comme si le tout étoit inseré mot à mot dans la présente Capitulation, sans la transgresser, ni sans agir, ou souffrir qu'on agisse contre personne, sous quelque prétexte que ce soit, qu'après le consentement préalable des Electeurs, Princes & Etats, donné dans une Diette de l'Empire, ou dans une Députation ordinaire. Nous ne permettrons pas non plus, que personne soit troublé, gêné, inquiété dans les affaires de Religion au préjudice du Traité de Paix, du Récès d'exécution de Nuremberg, & des autres Conventions, ni qu'on y contrevienne directement ou indirectement dans les choses Ecclésiastiques ou politiques, pour les lieux ausquels il a été pourvû par le Traité de Paix, sous quelque prétexte ou interprétation sinistre que ce soit, non plus qu'à l'Ordonnance d'exécution incorporée dans la Constitution de l'Empire de l'an 1555. Nous promettons aussi de renouveller les autres Ordonnances & Loix du St. Empire, en tant qu'elles ne sont pas contraires à la Constitution d'Augsbourg de 1555. & audit Traité de Paix, & de les corriger par le conseil & l'avis des Princes Electeurs & des autres Princes & Etats, toutes les fois que la situation des affaires de l'Empire le réquerera, sans néanmoins entreprendre d'y rien changer sans le consentement des Electeurs, Princes & Etats assemblés dans une Diette. Nous promettons pareillement de*

ne point faire de nouveaux Réglemens & Loix dans l'Empire, de ne point entreprendre l'interprétation de ses Constitutions & Traités de Paix, & de ne point permettre semblable chose à nôtre Conseil-Aulique, ou Chambre de Judicature; mais au contraire de procéder en cela dans les Diettes avec le conseil & l'avis de tous les Etats, & de ne rien ordonner ou faire émaner sur cela qui soit invalide ou non obligatoire, &c.

Voulons que ceux-là soient châtiez, qui, au préjudice du Traité de Paix & de la pacification de Religion y confirmée, comme un lien perpétuel, entre le Chef & les Membres, voudroient entreprendre d'écrire, ou faire imprimer quelque chose de contraire, d'où naissent des troubles, de la défiance & des divisions. Promettons de proscrire leurs écrits & imprimés, de procéder sévérement contre leurs auteurs & leurs complices; de rejetter & annuller, comme déja rejettées & annullées, toutes les protestations & contradictions faites contre ce Traité de Paix, quelques noms qu'elles ayent & de quelques personnes qu'elles puissent venir. Nous ne permettrons au Conseil-Aulique, ni au Commissaire de la Librairie de Francfort sur le Mein, *de favoriser une partie plus que l'autre. Nous leur permettrons encore moins de s'ingérer, contre les salutaires Constitutions de l'Empire, à procéder sur les nouvelles éditions des Livres symboliques de ceux de la Confession d'*Augsbourg, *qui ont été reconnus pour tels, avant ou après la pacification de Religion, ou qui pourroient l'être ensuite. Les Catholiques-Romains devront joüir en leurs lieux du même droit; ensorte cependant que les deux Partis éviteront, dans les Livres qu'ils mettront à l'avenir au jour, toutes les expressions piquantes & injurieuses contre les deux Religions dans l'Empire, confor-*

conformément à ses Constitutions salutaires, & qu'ils s'en abstiendront.

3. Nous devons & voulons avoir toujours en considération singuliere, les Princes Electeurs du St. Empire Romain, comme en étant les Membres les plus intimes & les colomnes fondamentales; leur donner & continuer de donner respectivement dans la suite les Titres de Très-Révérends & Sérénissimes, *de la même maniere qu'il a été pratiqué au commencement de cette Capitulation, Nous servir de leurs conseils, avis & resolutions dans les affaires importantes qui concernent l'Empire, selon la teneur de la Bulle d'Or, sans préjudice cependant du Traité de Paix, & n'entreprendre sans eux aucune chose à cet égard; les conserver & maintenir dans leurs dignités Electorales bien acquises, dans leurs droits particuliers, supériorités, prééminences & prérogatives; maintenir & soutenir l'Electorat de Brunswick-Lunebourg, introduit avec le consentement de tous les Electeurs, Princes & Etats, & aussi-tôt après Nôtre avénement à nôtre Gouvernement Impérial, porter nos soins & Nous employer dans l'Assemblée de l'Empire, à pourvoir cet Electeur d'un archi Office convenable & bienséant. Nous approuvons & confirmons les unions générales des Electeurs qui ont été faites avec l'agrément & l'approbation des Empereurs nos Prédécesseurs, & en particulier entre les Electeurs du Rhin, & tout ce que les Electeurs pourroient encore trouver à propos là-dessus, & dont ils conviendront de concert ensemble. Le tout cependant sans préjudicier au Traité de Paix, aux Constitutions de l'Empire, non plus qu'aux Droits, Supériorités & Privileges des Princes, Etats, & de la Noblesse immédiate de l'Empire. Et comme il Nous convient & que Nous promettons ici de recevoir incessamment*

la

la Couronne Royale des Romains, Nous devons & voulons faire tout ce qui y convient, & requérir les Electeurs de faire les fonctions de leurs Charges au Couronnement. Et pour ce qui regarde les différends entre les Princes Electeurs de Mayence & de Cologne, par rapport au Couronnement, Nous confirmons & ratifions, par ces présentes, ce qui a été arrêté & convenu entr'eux. Nous devons & voulons conserver les Princes Electeurs, leurs successeurs & heritiers dans leur Droit de libre Election, selon la teneur de la Bulle d'Or.

Et comme, selon la teneur de l'Article VIII. de l'Instrument de la Paix, touchant l'élection d'un Roi des Romains, du vivant d'un Empereur des Romains, il a été traité & convenu à Ratisbonne, par les Electeurs & par les Princes, que les Electeurs ne procéderont point légerement à l'élection d'un Roi des Romains, pendant la vie de l'Empereur, à moins que l'Empereur regnant ne voulût sortir de l'Empire pour toujours, ou ne s'en absentât trop long-tems, ou bien qu'à cause de son grand âge, ou d'une indisposition continuelle, il ne fût plus en état de gouverner, ou pour quelque autre raison pressante d'où dépendroit la conservation & le salut du St. Empire Romain, ausquels cas les Princes Electeurs pourront élire un Roi des Romains, pendant la vie de l'Empereur regnant, de son consentement, & même à son refus, & conformément à la Bulle d'Or, faire librement & sans obstacle, les fonctions de leurs Charges dans le St. Empire Romain; Nous devons & voulons tenir, comme Nous le faisons par ces présentes, cette résolution arrêtée par les Electeurs & Princes, pour agréable & convenable à Nous. Nous permettons aussi aux Electeurs de s'assembler de tems en tems, en vertu de la Bulle d'Or & des unions Electorales, fondées sur icelle,

ticulle, selon les circonstances & la situation du St. Empire Romain, comme aussi pour leurs propres besoins, ainsi qu'ils s'y sont obligés par serment, pour déliberer & prendre là-dessus des résolutions; sans que Nous nous y oppositions, ni les inquiétions, & que Nous concevions aucune indignation, ou mauvaise volonté contre eux tous en général, ou contre quelqu'un d'entr'eux en particulier. Nous n'exigerons pas non plus que cela se fasse avec nôtre participation, & que nôtre autorité intervienne par nos Ambassadeurs dans des délibérations de cette nature; mais en telles & autres choses, Nous devons & voulons Nous en tenir inviolablement au contenu de la Bulle d'Or. Nous voulons, en tout tems, comme il a été mentionné, conserver lesdits Electeurs tranquilles, & sans les inquiéter dans leur libre élection, ainsi qu'il leur appartient depuis long-tems, en vertu de la Bulle d'Or, d'anciens droits & d'autres loix ou libertés; comme aussi dans leur Jurisdiction particuliere à l'égard des affaires de l'Empire: Mais si quelqu'un contestoit ces droits, agissoit à l'encontre, ou opprimoit les Electeurs, ce qui cependant ne doit être en aucune façon, le tout ne pourroit être que nul. Nous voulons semblablement conserver, sans aucune opposition, les Vicaires de l'Empire dans leur ancien droit, fondé dans la Bulle d'Or, & sur un usage constant d'exercer le Gouvernement de l'Empire, non seulement après le décès d'un Empereur, ou Roi des Romains, mais aussi pendant une trop longue absence de l'Empereur, ou bien quand il est empêché par d'autres circonstances, de tenir lui-même les rênes du Gouvernement. Nous ne permettrons pas non plus que leurs Vicariats, & les droits qui en dépendent, soient contestés, combattus & restreints par qui que ce soit. Et comme, selon la teneur de la Bulle d'Or, les

Vicaires de l'Empire ont le pouvoir d'y décider les differends, ainsi ce droit non seulement ne doit point leur être restreint dans des cas nouveaux, ou d'une nature où il y auroit periculum in morâ, *ou bien pour détourner les troubles & les voyes de fait; mais il doit encore s'étendre à continuer devant le Tribunal du Vicariat les procès & affaires de Droit qui pendoient auparavant au Conseil Aulique de l'Empereur & de l'Empire; & pour cette fin les Actes en original des affaires ci-devant traitées audit Conseil Aulique, qui se trouveront dans la Chancellerie de l'Empire, seront remis sans refus au susdit Tribunal du Vicariat, par ordonnance de l'Electeur de Mayence, comme Archi-Chancelier de l'Empire, sur la réquisition du Vicariat & aux dépens des Parties, contre une reconnoissance & déclaration de les restituer aux Archives de l'Empire, aussi-tôt que l'interrégne sera fini.*

Nous sommes obligés par la longueur de cette Capitulation, d'en renvoyer une partie au mois prochain; de passer sur tout ce qui nous est envoyé en Littérature, & de ne donner que l'Enigme suivante : Le mot principal de celle du mois dernier est le *Repos*. *Rose*, *Os*, *Or*, sont les autres mots du même Logogryphe.

ENIGME.

JE marche après toutes mes sœurs,
Et ferme leur carriere;
Mais quoique je sois la derniere,
C'est à moi cependant qu'on rend tous les honneurs.
Lorsqu'on m'entend venir on fait un grand silence;
Quand j'arrive chacun me leve son chapeau,
Et quand je me trouve au Barreau,

Le

Le Juge aux Avocats refuse l'audience.
Je suis d'un secours tout divin,
Pour faire voir des mets en abondance,
Et l'on voit, quand chacun m'a fait la révérence,
Couler des millions de fontaines de vin.
J'ai séparé souvent Tircis de sa Lisette,
Et troublé de tendres ardeurs :
Mais pour assembler des buveurs,
Je sers quelquefois de trompette.

AVIS.

IL y a en Lorraine un Ouvrier habile dans l'art de la Verrerie, qui offre ses services aux curieux, pour leur faire des verres ardens, semblables à celui que feu Mr. le Duc d'Orléans, Régent de France, a donné à l'Académie des Sciences de Paris.

Peu de personnes ignorent ses effets prodigieux; on sait qu'aussi-tôt que ce chef-d'œuvre de Mr. Tchirnhaus parut en France, les expériences fréquentes qu'on en fit surpasserent de beaucoup l'attente des Savans, qui le virent avec admiration fondre en très-peu de tems tous les métaux, calciner les pierres, & vitrifier les matieres sabloneuses, par le moyen des rayons du Soleil rassemblés dans un foyer.

On en auroit, sans doute, tiré plusieurs autres connoissances, non moins utiles qu'agréables, si de pareils instrumens eussent été à portée de tous ceux qui étoient en état de s'en servir, & de faire de nouvelles découvertes.

Aujourd'hui chacun peut satisfaire là-dessus sa curiosité à très-juste prix, eu égard à la difficulté de l'ouvrage qui demande une grande régularité, & par conséquent beaucoup de pré-

caution de la part de l'ouvrier pour y réussir, & éviter les inconvéniens inséparables d'une matiere très-fragile.

Ces Verres auront au moins trois pieds du Rhin de diamêtre, & leurs faces seront portions exactes d'une sphere d'environ douze pieds, le tout bien poli & d'une composition fort diaphane.

On y en joindra d'autres proportionnés aux premiers pour rassembler les rayons à une moindre distance, & rendre par-là leurs effets plus vifs & plus prompts.

Ceux qui auront envie d'en avoir, pourront adresser leurs Lettres, franches de port, au Sr. Midon, Imprimeur-Libraire à *Nancy*.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, *en* ITALIE *& en* FRANCE, *depuis le mois dernier.*

Remarques sur les affaires de la conjoncture présente.

I. ESpagne. Cette Cour non contente de plusieurs démarches faites conjointement avec celle de France pour avoir le Roi de Sardaigne dans ses intérêts, a fait son dernier effort par l'offre de conclure avec ce Prince une Convention par raport au Duché de *Milan*, Duché que l'Infant Don Philippe n'auroit point eu son entier. Mais quelque flateuse que fut cette proposition pour Sa Majesté Sardaignoise, elle n'a point été assez engageante pour qu'il l'acceptât; ce qui commence à déconcerter beaucoup de projets. Mais ce qu'il y a de plus, est que la Cour de Turin au lieu de se tenir neutre, agira

agira en faveur de la Reine de Hongrie dans la cause d'Italie ; & déjà elle a refusé à la France le passage qu'elle lui a fait demander pour un Corps de quinze mille hommes. Les affaires changeans ainsi de face, quant à la conquête méditée pour l'établissement de l'Infant Don Philippe ; & la Reine de Hongrie faisant défiler, comme on l'aprend, des Troupes réglées vers le Duché de Parme & de Plaisance, pour y avoir une Armée de vingt à vingt-cinq mille hommes, y compris des Croates & autres gens de cette sorte, avec lesquels on prévoit que les Espagnols auront aussi à se mésurer, on se rabat sur des préparatifs de guerre plus grands qu'on ne les avoit cru nécessaires, tant par terre que par mer : Il n'y a pas jusques dans les chantiers de Stockholm en Suede où l'on ne fasse construire des Vaisseaux.

Au second Convoi de 15. mille hommes parti de Barcelonne pour l'Italie, où il est arrivé, un autre succéda le 24. Fevrier. Mais celui-ci n'étoit que de 7. à 8. mille hommes. L'Escadre du Roi & celle de France qui ont servi d'escorte au second, comme on l'a dit, après être retournées sur les côtes de Catalogne, sont entrées dans le Port de *Toulon* où la derniere a voulu faire mine de se désarmer, quoiqu'il soit bien certain que la conjoncture ne puisse point lui permettre cela. On n'ignore pas plus à *Versailles* qu'à *Madrid* les résolutions tacites de l'Angleterre & de la Hollande d'empêcher que la Reine de Hongrie ne succombe sous le poids de ses ennemis, non plus qu'une déclaration de la Grande-Bretagne, qui est, que cette Couronne regardera comme ennemis tous ceux qui

favoriſeront l'Eſpagne contre elle. Une eſpéce de révolution dans les affaires domeſtiques de la Cour de Londres, dont on dira quelque choſe en ſon lieu, fait prendre d'ailleurs toutes ces idées.

Départ de l'Infant Don Philippe.

II. Le départ de l'Infant pour l'Italie auroit donc pû être encore differé; cependant Mrs. de Novarro & de Court, Commandans les deux Eſcadres Eſpagnole & Françoiſe, qui étoient encore ſur la fin de Fevrier au Port de *Toulon*, crurent devoir s'y tenir, pour ſe rendre enſuite à *Antibes*, & tranſporter l'Infant dans le Pays qu'on lui aſſigne: Et une forte indiſpoſition ſurvenuë à Mr. de Campillo, Miniſtre des Finances & de la Guerre & qui auroit pû contribuer d'autant plus à ce que ce départ fut de nouveau retardé, que les diſpoſitions à ce ſujet n'étoient connuës qu'à lui ſeul de tous les Miniſtres du Roi, n'a rien changé à la réſolution priſe, puiſque le 22. Fevrier l'Infant ſe mit enfin en route pour l'Italie, où ſa préſence fut jugée abſolument néceſſaire, dans un Conſeil qui s'eſt tenu. On ſavoit alors qu'il étoit arrivé au Contre-Amiral Haddock, qui commande la Flotte d'Angleterre, un renfort de dix gros Vaiſſeaux de guerre, pour le mettre en état de faire face aux Eſcadres combinées; ce qui a fait prendre d'abord à cet Amiral le parti de retourner de *Port-Mahon* à *Gibraltar*, où il ſe trouve actuellement.

III. Nous ne nous étendrons point ici ſur les priſes Angloiſes que font toujours les Armateurs tant en Europe qu'aux Indes, d'où l'on n'aprend rien de remarquable; mais nous dirons que le Roi a créé en *Biſcaye* un Inſpecteur, auquel tous les Armateurs qui feront déſormais

des

des prises, seront obligés d'en donner connoissance, & qu'on a aussi établi, par ordre du Roi, un Magazin à *Saint Sebastien*, dans lequel les Marchandises qu'on trouvera à bord de ces prises, devront être déposées provisionnellement. Le même Inspecteur est chargé d'examiner avec soin les Equipages des Batimens que les Armateurs de Biscaye y ameneront à l'avenir.

Ce reglement a eu lieu, parce que l'on a raporté aux Ministres de la Cour, que les Habitans des côtes de *Biscaye* faisoient un commerce frauduleux avec les Anglois, & que ces derniers s'entendoient avec eux pour leur procurer des Marchaddises, par le moyen des prises qui sont amenées dans les Ports de cette Province.

IV. On a fait à *Madrid*, pendant trois jours consécutifs des réjoüissances publiques, à l'occasion de la nouvelle qu'on a reçûë que l'Electeur de Baviere avoit été élu & couronné Roi des Romains. Car c'est une satisfaction bien grande pour les deux plus puissans Monarques du sang de Bourbon de voir placé sur le premier Trône du monde Chrêtien, un Prince dont les sentimens paroissent devoir toujours être conformes aux leurs; de le voir Chef du grand & respectable Corps Germanique, contre lequel s'il étoit en union, la Puissance par l'inspiration de laquelle, il a été élevé, ne pourroit jamais tenir. *Réjoüissances & pourquoi.*

V. Le fils du Comte de Montijo, qui a été Ambassadeur Extraordinaire du Roi à la Diette de Francfort pour l'Election du nouvel Empereur, fut fait le 8. Fevrier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Sa Majesté voulant reconnoître en partie par-là les services que le Comte de *Emploi.*

Monti,o

Montijo peut avoir rendu à la cause commune, dans ses mouvemens & ses voyages aux Cours d'Allemagne qu'il a visitées durant son Ambassade. Le même jour le Prince de Termoli, Ambassadeur de Naples auprès du Roi, fut déclaré Grand d'Espagne.

ITALIE.

I. LA guerre dont cette Région est menacée, sera, selon toute aparence, plus vive que peut-être on ne le pensa d'abord ; car les Troupes Autrichiennes s'opposeront aux desseins des Espagnols, & elles comptent de le faire avec succès, par leur nombre qui est d'environ douze mille hommes, non compris les Croates & autres Troupes irrégulières, jointes à un Corps de quinze mille Piémontois, que le Roi de Sardaigne vient de faire entrer dans les Duchés de *Parme* & de *Plaisance* pour le service de la Reine de Hongrie. Toutes ces Troupes ensemble marchent déjà à la rencontre des Espagnols dans l'Etat Ecclésiastique. Le Pape leur a accordé le passage ; & le Gouverneur du *Milanez* l'ayant aussi fait demander par les Etats du Duc de Modene, ce Prince l'a pareillement accordé sans la moindre difficulté. Ceci ajouté à ce que Sa Majesté Sardaignoise avoit préalablement refusé à la France la permission qu'un Corps de ses Troupes passât par la Savoye pour se rendre en Italie, paroitroit montrer à l'Espagne le revers de la médaille ; mais supposé que cette Couronne, aussi-bien que celle de France, ne parviennent pas au but de l'établissement qu'elles se sont proposées de donner à l'Infant Don Philippe, en reviendra-t-il moins

Jonction des Piémontois aux Autrichiens.

à

à Sa Maj. Sardaignoise? & ce Prince héritier de la politique de son pere, qui, comme lui, exerce sur le *Tesin* un métier lucratif, ne le surpassera-t-il pas encore en habileté? On l'a vû neutre jusqu'à la fin de Fevrier. Le Duc de Modene, qui figure dans la conjoncture, semble vouloir le copier. Mais non-obstant sa neutralité actuelle, il continuë les préparatifs militaires; & c'est une chose à deviner s'il est de concert avec la Cour de Vienne, ou bien avec celle de Madrid. Quoiqu'il en soit, il a ses places pourvûës de munitions & de Garnisons, & entr'autres il a une Garnison de deux mille & cent hommes dans la *Mirandole*. Les Vénitiens de leur côté ne veulent point connoître d'autre parti que celui de la neutralité qu'ils prirent d'abord: Leur Armée d'observation qui doit demeurer sur pied pendant tout le tems des troubles de l'Italie, est toute formée dans le *Veronois*; & toute sa force consiste en 22. mille hommes seulement. On le sait. Mais dans quelle situation que le Roi de Sardaigne envisage les troubles présens & futurs de l'Italie, il a cru, à tout événement, devoir faire transporter de *Chamberry* à *Turin* les Archives du Duché de Savoye, Sa Maj. a fait de plus retirer les meubles & les effets précieux qui y étoient; cependant elle n'ordonne aucune disposition militaire dans la Savoye.

II. Les Troupes Espagnoles du premier convoi arrivées en Italie ont passé par l'Etat Ecclésiastique; savoir, par *Mourata*, *Recanati*, *Camerino*, *Sinigaglia*, *Faro*, *Pesaro*, & *Rimini*, ayant été fournies par tout, suivant les arrangemens qui avoient été pris pour leur subsistance; la Cavalerie a pris la route de *Camerino* & de *Jetz*. Ces Troupes avec celles du second convoi appro-

prochent de la *Lombardie*; & quand celles du troisiéme convoi, avec ce qui vient du Royaume de Naples, les auront joint, la Cour de Madrid y aura une Armée, comme on le croit, de 35. à 40. mille hommes, si la désertion ne la diminuë point; car elle ne sauroit être plus grande qu'elle est, depuis que les Espagnols ont quitté les environs d'*Orbitello* pour entrer dans l'Etat Ecclésiastique. Ce ne seroit pas trop cependant de ce nombre pour envahir les possessions de la Reine de Hongrie & de Boheme, la France n'y contribuant pas, & la Savoye dérangeant toutes les mesures. Le Duc de Montemar est présentement auprès de ces Troupes, & le Duc de Castropignano, qui commande celles du Roi des deux Siciles, avance pour agir de concert avec lui. Le passage des Troupes Espagnoles par la *Toscane*, & le *Modenois*, suivant la demande qui en a été faite, doit, dit-on, bientôt s'exécuter: Et comme la Cour de Vienne s'est précautionnée pour la conservation de *Mantoüe*, & qu'elle fait défiler actuellement du monde pour s'opposer à ces nouveaux ennemis, on ne doute pas qu'il ne s'en présentera bien-tôt quelque chose. Les Duchés de *Parme* & de *Plaisance* ont déja reçu la meilleure partie des Troupes qui doivent y entrer, & ceci changera subitement la face que montroient ces deux Duchés, qui venoient de se trouver vuides de monde par l'ordre dont on a fait mention le mois dernier, que tout ce qui y étoit, jusqu'à l'Artillerie, eut à se rendre à *Mantoüe*. Les Croates, au nombre de six mille, s'embarqueront à *Trieste* pour débarquer à la pointe de *Goro* dans le *Ferrarois*, d'où ils se rendront d'abord dans le

le *Mantoüan*. Le Comte de Thun, Ministre de la Cour de Vienne auprès de Sa Sainteté, en lui demandant le passage pour les Troupes de sa Souveraine, a déclaré qu'elle avoit résolu de se défendre de toutes ses forces contre les ennemis qui se proposent de l'attaquer dans la *Lombardie*. Ce même Ministre a de fréquentes audiences du St. Pere, & l'on sait que les dépêches qui les occasionnent, regardent le point critique des affaires de sa Cour, dans lesquelles Sa Sainteté est consultée avec une entiere confiance. Mr. de Thun a aussi communiqué au Pape les protestations de la Reine contre l'Election du nouvel Empereur, & l'a supplié de vouloir bien les examiner avant de reconnoître cette Election : C'est le Comte de Traun, Gouverneur & Capitaine Général des Etats de la Reine de Hongrie, qui commandera son Armée, y compris les Piémontois ; & cette Armée est cruë suffisante pour faire échoüer les desseins de l'Espagne.

III. La Ville de *Livourne* essuya sur les derniers jours du mois de Janvier plusieurs secousses de tremblement de terre, qui y ont jetté l'allarme jusqu'au point, que les habitans se sont presque tous retirés à la campagne. Vers le milieu de Fevrier elle eut une nouvelle sécousse, qui a augmenté l'allarme, parce qu'il y a eu divers Bâtimens qui en ont été renversés, sans cependant qu'il en soit arrivé de fort grands dommages.

IV. Quelque promesse de régularité qui se fasse dans les demandes pour le passage des Troupes d'un Pays à l'autre, on ne voit pas qu'elle soit toujours observée. Les Genois l'ont éprouvé, puisque les Espagnols se sont empa-

rés

tés par la force du Lazaret *della Specie* qu'ils gardent, quoiqu'ils se persuadassent tout le contraire à l'arrivée des convois de leur Cavalerie qui a passé à Genes : Ils ont demandé de plus à la République le passage par *Sarzanna* pour se rendre en Lombardie, & il est aparent que la chose leur est autant qu'accordée, n'étant pas possible de faire autrement, parce que ce passage n'a pas autrefois été refusé aux Allemands. Depuis cette demande, il arrive chaque jour au Port de *Genes* quelques Bâtimens du second & du troisiéme convoi de Barcelonne, & l'on comptoit sur la fin de Fevrier un corps d'environ 15. mille Espagnols, prêt à se mettre en marche, vers le *Parmesan*, comme on le croit.

Les Escadres combinées de France & d'Espagne passerent le 14. du même mois à la hauteur de la Ville de *Genes*, faisans route vers *Toulon*.

Mr. Jerôme Cornaro vient d'être élu Doge de la République de Genes, avec un applaudissement Général.

FRANCE.

I. CE fut le 19. Janvier que l'Escadre du Roi commandée par Mr. de Court, & celle du Roi d'Espagne, sous les ordres du Vice-Amiral Novarre, mouillerent aux Isles d'Hieres, avec une partie des Bâtimens de transport du second convoi de Troupes Espagnoles destinées pour l'Italie : Mais elles furent accueillies d'un coup de vent si violent, que plusieurs Vaisseaux chasserent sur leurs ancres, croiserent leurs cables, & s'aborderent ; ce qui ne s'est point passé sans quelque dommage. Le 27. les deux Escadres remirent à la voile, & sont arrivées au

au Golfe de la *Specie*, où on a dit que les Espagnols avoient débarqué : Elles sont depuis revenuës à *Toulon*, pour y attendre leurs ordres sur lesquels on parle si differenment, qu'on n'y fait aucun fond. Mais il est vraisemblable qu'on fera partir ou de ce Port, ou d'un autre, sans un plus long délai, une Escadre vers *Tunis* pour bombarder cette Place, afin de punir la témérité du Dey, qui, non content de tenir plusieurs Vaisseaux François arrêtés dans le Port, & d'avoir fait mettre l'Equipage à la chaîne, a exercé d'autres violences à l'égard des personnes de la même Nation, qui sont à *Tunis*, & a défendu à ses Sujets de leur payer aucunes dettes.

II. Jamais le Ministére n'a été plus assidument & plus sérieusement occupé qu'à present. Toutes ses vûës dérangées par les suites d'une guerre qui montre tout le contraire qu'il en attendoit, lui fait craindre que les affaires de la Reine de Hongrie, prenans une meilleure face, plus d'une Puissance, que des raisons ont empêché de se déclarer efficacement en sa faveur, pourroient bien lui donner des preuves de leurs bonnes intentions. Il paroit qu'on s'en apperçoive déja : Car quelques instances, & quelques mouvemens, qui ayent été faits auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, pour les tenir éloignés avec l'Angleterre, des intérêts de la Reine attaquée; il n'y a pas eu moyen de réüssir, puisque la troisiéme augmentation des forces de la Hollande, cet article contre lequel on a tant agi, est une affaire passée ; elle aura lieu ; & on y procéde par les levées nécessaires. Ainsi toutes les instructions envoyées au Marquis de Fenelon à La Haye, tous les entretiens des premiers Ministres de la Cour avec Mr.

Van Hoey, Ambassadeur d'Hollande auprès du Roi, n'ont pû effectuer ce dont on se flattoit. La prévoyante République qu'on pensoit renfermer dans la neutralité, croit être de ses intérêts de prendre un autre parti dans les circonstances présentes; circonstances qui avoient fait naître le dessein de se porter auplus grand abaissement de la Maison d'Autriche. C'est donc là un coup peu attendu, & arrivé, au moment que le Cardinal de Fleuri & le Ministére ont appris avec autant de surprise que de déplaisir une révolution arrivée dans les affaires du Ministére Britannique, par la démission qu'a donnée de tous ses Emplois le Chevalier Robert Walpole, dont on parlera en son lieu; & cela, parce que cet habile Ministre étoit naturellement porté à la paix, & qu'il avoit de très-bonnes intentions pour le rétablissement de la tranquillité générale, qu'on s'étoit comme promis de voir arriver, précédée de tous les sacrifices ausquels on auroit voulu contraindre la Reine de Hongrie.

Le Roi qui a fait attention à l'événement de la démission de Mr. Walpole, a d'abord tenu un Conseil extraordinaire, dans lequel il a délibéré avec ses Ministres sur les nouvelles instructions qu'il convenoit d'envoyer à *Londres* au Comte de Bussy: Et ce qui en a résulté, est, que Mr. de Bussy aura à continuer les négociations qu'il a entamées sous le précédent Ministére de la Grande-Bretagne, dès que les arrangemens seront pris par raport au nouveau Ministére de cette Couronne; le tout pour affermir la bonne intelligence entre les deux Cours, & pour obtenir le concours de l'Angleterre aux mesures les plus propres pour rétablir une parfaite tranquil-

lité

lité en Europe. Cependant un tour contraire pouvant arriver, d'autant plus que la Grande-Bretagne a déclaré qu'elle regardera comme ses ennemis tous ceux qui favoriseront l'Espagne contre elle, on a jugé à propos, on a même résolu, de se tenir prêt à tout événement, de continuer pour cet effet à mettre la Marine en bon état, de former un Camp nombreux, près de *Dunkerque*, un autre aux environs de *Valenciennes*, & de renforcer l'Armée du Maréchal de Maillebois en *Westphalie*. Mais tout cela dépendra principalement du succès de quelques nouvelles instances & propositions, qu'on juge très-convenable de faire encore, considéré le train que prennent de tous côtés les affaires; considéré aussi que le Roi de Sardaigne refuse le passage par ses Etats à un corps de Troupes qu'on vouloit envoyer en Italie; que l'Armée du Roi en Boheme y est diminuée par les actions, & bien plus encore par les maladies; & qu'une guerre générale, à laquelle on achemine, ne pourroit jamais être plus à charge à la Couronne qu'au tems où nous sommes.

On voit ce que présentent les affaires de l'Empire; on ne peut pas s'en promettre de l'avantage, quoiqu'on eut fait tant de frais & tant d'efforts pour faire donner à cet Empire un Chef selon le cœur du Roi, & procurer à ce Prince des Domaines capables de soutenir la suprême dignité: Prince qu'on voit avec autant de douleur hors de son Patrimoine, qui est envahi; qu'on marque de déplaisir de ce que les dispositions n'ont pas été faites de maniere à laisser dans la *Haute-Autriche* un corps de Troupes suffisant pour lui assurer la conservation de

cette

cette Province. Mais on se persuade que le Roi de Prusse racommodera bien les affaires, & on aprend avec joye que les Troupes du nouvel Empereur se trouveront dans peu augmentées de 20. à 25. mille hommes, par le moyen de celles que différens Electeurs & Princes de l'Empire se sont engagés de lui fournir. On espere donc que ces Troupes, jointes à un nouveau secours que le Roi envoye dans l'Empire, seront en état d'obliger les Autrichiens à se retirer de l'Electorat de Baviere. Ce secours doit être de 40. Bataillons, 34. Escadrons de Cavalerie & 8. Escadrons de Dragons : Secours puissant, puisqu'il peut être compté pour une nouvelle Armée Auxiliaire. En faisant sortir de la sorte du Royaume une partie des forces, on recoure aux Milices; on est occupé dans la plûpart des Provinces à les y assembler; on en leve dans les Provinces Maritimes, qui jusqu'à present en ont été exemtes, parce qu'elles fournissent des Matelots; on en fait défiler un corps vers l'*Alsace*, afin de remplacer les Troupes, qu'on a tirées des Places fortes pour les envoyer en *Baviere*; on fait de tous côtés des armes tant pour la Cavalerie, que pour l'Infanterie; & qui plus est, on est fort occupé au Bureau des Finances pour trouver les fonds nécessaires à l'exécution de tant d'entreprises, & pour achever, s'il est possible, celle des Projets entamés. Les Receveurs Généraux doivent, à ce que l'on prétend, faire un emprunt de dix millions à cet effet.

Mais comme de tous ces Projets celui d'un accommodement paroitroit le plus salutaire à la France, vû les dépenses faites jusqu'ici sans avoir effectué de grandes choses, les Ministres du Roi

Roi ont dressé un nouveau Plan pour y arriver; ce Plan n'est point visible; mais quoiqu'il en soit, le Sr. Bannieres, Courier du Cabinet, doit être parti pour l'aller porter au Grand Duc de Toscane. On l'a chargé, dit-on, en même-tems de dépêches, par lesquelles Son Alt. Royale est exhortée à engager la Reine son Epouse de donner les mains à ce nouveau Plan. Quoiqu'actuellement on ne puisse pas s'attendre aux sacrifices, que peut-être on croyoit Sa Maj. Hongroise disposée à faire il y a quelque-tems, le Sr. Bannieres sera cependant attendu de retour avec impatience.

III. Le Roi a nommé neuf Maréchaux de Camp pour servir dans la nouvelle Armée de *Baviere*; Armée que l'on fait est de trois divisions, dont chacune est sous les ordres d'un Lieutenant-Général, & S. M. a donné neuf Croix de St. Loüis au Corps des Ingénieurs. Le 3. Mars Mr. le Maréchal de Belleisle arriva de *Francfort* à *Versailles*, & alla d'abord faire part à Sa Maj. de la situation des affaires dans l'Empire.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. *Angleterre.* On a, ce semble, atteint le siécle des métamorphoses. Il s'en fait de si étranges en tant d'Etats différens, que celui-ci en étant dans le plus grand de tous les étonnemens, on ne le croyoit pas susceptible de quelque chose qui en approchât: Cependant qu'y voit-on aujourd'hui? On y voit, non à la

verité ce que l'on voit ailleurs, c'est-à-dire, on n'y voit pas céder a des insinuations du déhors, pour oublier les interêts du Prince & de la Nation; mais on y voit une espece de révolution dans le Ministére, a laquelle nous préparoient ces combats vifs que les Chambres du Parlement nous montrerent le mois passé. Les deux partis, l'un de la Cour, l'autre de la Nation, y ont bataillé de toutes leurs forces; & à la fin le Chevalier Robert Walpole ayant posé les armes, c'étoit-là l'époque du triomphe pour le dernier de ces partis. Voici comme cet évenement arriva. (Il ne doit point faire peine à aucun de mes Lecteurs si je vais en faire le narré, puisque les affaires du tems y ont rapoit, & que toutes les Cours de l'Europe y prennent part.)

De nombreuses assemblées de Seigneurs & Membres du Parlement du parti jusques la opposé à celui de la Cour, furent tenuës en plusieurs endroits de la Ville de *Londres* le 12. & le 13. Fevrier. On y examina s'il ne conviendroit point de remettre sur le tapis dans les deux Chambres des propositions concernant le Chevalier Robert Walpole. La chose fut approuvée. Ensuite on concerta la maniere dont ces propositions seroient exposées, pour les faire passer. Le Chevalier Walpole informé de ce qui se projettoit contre lui, assembla aussi les principaux Membres du parti de la Cour. Sa résolution étoit prise. Il leur représenta qu'ayant déja justifié deux fois sa conduite devant le Parlement, il ne croyoit point d'être obligé à le faire pour la troisiéme; Mais que s'appercevant qu'il n'y avoit qu'un changement qui pût satisfaire la Nation, & que d'ailleurs il ne vouloit pas être un obstacle à la réconciliation de l'Héritier

présomptif

présomptif de la Couronne avec le Roi, il alloit demander à S. M. la démission de ses Emplois. L'assemblée touchée de cette résolution, tenta de l'en détourner, mais inutilement.

Une élection, qui est celle de *Shippenham*, où l'on avoit trouvé le moyen de faire choisir des représentans du parti de la Cour, a précipité en quelque façon ce changement. Le parti opposé résolu de ne rien négliger pour faire déclarer cette élection illégitime, avoit pris des mesures si certaines pour y réüssir, que le succès en étoit regardé comme immanquable. Le 13. la chose ayant été mise en délibération dans la Chambre des Communes, on ne tarda pas à s'appercevoir du progrès qu'avoit fait ce parti. L'élection y fut déclarée illégitime dans toutes les formes; & l'on choisit pour *Shippenham* deux représentans du parti opposé; ce qui se fit avec une supériorité de seize voix. Les débats furent des plus animés; & comme divers Membres avoient lâché des paroles fort vives contre le Chevalier Walpole, celui ci se leva, & leur dit: « qu'ils alloient être satisfaits; » que la Chambre ne seroit plus importunée » par sa présence; & qu'il en sortoit, fermement résolu de n'y jamais plus rentrer. » Il se retira en effet; & après lui, tous ceux de son parti. Les autres se firent alors des félicitations sur l'heureux succès de leurs efforts, & sur le triomphe que le parti de la Nation venoit d'avoir.

Mr. Walpole exécuta le lendemain la résolution qu'il avoit prise. Il se rendit à *St. James* au lever du Roi; il remercia S. M. de la confiance dont il lui avoit plû de l'honorer depuis

le commencement de son Régne, & la pria de lui accorder la demission de toutes ses Charges. Le Roi lui fit un accueïl très-gracieux, & lui répondit « qu'il lui accordoit sa demande, « puisqu'il étoit résolu de se retirer, mais qu'il » ne laisseroit point ses services sans recom- » pense. » Le Chevalier prit ensuite congé de S. M. en souhaitant que ceux qui devoient le remplacer dans les Emplois qu'il quittoit, pussent avec d'aussi bonnes intentions que les siennes, mieux réüssir au gré de la Nation.

Une révolution d'état n'auroit pû faire plus de bruit à *Londres* qu'en fit pendant quelques jours la démission de Mr. Walpole. A l'agitation du peuple & à ses mouvemens, on eut dit que l'Angleterre étoit sortie ou alloit sortir de sa sphére; & l'on s'attendoit que les délibérations dans les deux Chambres du Parlement, seroient continuées, & qu'on verroit incessamment l'effet du changement qui venoit d'arriver : Mais le Lord Chancellier ayant été recevoir l'ordre du Roi, qui le jour même de la démission de Mr. Walpole, s'étoit rendu au Parlement pour y donner son consentement à quelques Bills, déclara que l'intention de S. M. étoit que le Parlement s'ajournât jusqu'au premier du mois de Mars.

II. Par la démission que le Chevalier Robert Walpole a faite de ses Emplois, le parti opposé jusqu'ici à celui de la Cour, est devenu, pour ainsi dire, le parti même de la Cour : car le Roi a conferé aux personnes de ce parti les Emplois vacans : Mais S. M. voulant faire à Mr. Walpole tout l'honneur dû à ses grands talens, en acceptant sa démission, lui a fait expédier une Patente qui contient les plus forts

témoi-

témoignages d'une satisfaction parfaite : Il y est dit en propres termes : *L'estime que Nous faisons de vos vertus, & la connoissance que Nous avons de vos bonnes intentions, de vôtre prudence, de vôtre application, & de l'attachement inaltérable, dont vous avez donné des preuves au feu Roi nôtre Pere, de glorieuse mémoire, & ensuite à Nous, depuis nôtre avénement au Trône de la Grande-Bretagne; qualités qu'un chacun a reconnuës en vous, ne Nous permettent pas de differer à vous accorder vôtre demande &c. Nous voulons néanmoins que pendant toute vôtre vie, vous joüissiez du droit de séance dans nôtre Conseil Privé, & dans toutes les assemblées concernant nos affaires; que nos Ministres vous y admettent en tout tems, vous fassent part de nos secrets, & que vous puissiez de même, sans aucun empêchement, avoir séance dans la Chambre des Pairs de nôtre Parlement.*

C'est avec les titres suivans, que Mr. Walpole prend actuellement séance dans la Chambre des Pairs; la Patente en a passé le 15. Fevrier au grand Sceau : Il y est déclaré *Baron de Houghton* dans le Comté de Norfolck, *Lord-Vicomte Walpole*, & *Comte d'Orford* dans le Comté de Suffolck.

IV. Le changement dans les Emplois qui a suivi la démission de Mr. Walpole, est, que la Charge de Trésorier de l'Echiquier est présentement exercée par cinq Commissaires, le Roi ayant nommé en cette qualité le Comte de Willmington, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere; Mrs. Samuel Sandys, & Georges Compton; le Chevalier Baronet, Jean Rushout, & Mr. Philippe Gibbon. Mr. Samuel Sandys, un de ces Commissaires, a été fait Chancellier &

Vice-Trésorier de l'Echiquier à la place du Chevalier Walpole, à présent Comte d'Orford. Le Lord Harrington a donné entre les mains du Roi sa démission de la Charge de Sécretaire d'Etat, pour le Département des Etats du Nord, que Sa Majesté a conférée au Lord Carteret, lequel prit le 24. en cette qualité séance au Conseil. Elle a déclaré le Lord Harrington Vicomte de Petersham, dans le Comté de Surrey, & Comte de Harrington, dans le Comté de Northampton : Elle l'a aussi nommé Président de son Conseil Privé, à la place du Comte de Willmington. Le Marquis de Twedale prit le 27. séance au Conseil du Roi pour exercer l'Emploi de Secretaire d'Etat au Département d'Ecosse ; & la direction des Doüanes & autres Droits de la Grande-Bretagne, a été remise entre les mains de quinze Commissaires.

Tel est le changement dans les affaires de la Grande-Bretagne, qui n'a pas manqué d'accélerer la réconciliation du Prince de Galles avec le Roi son pere ; car elle fut arrêtée le 27. & le jour suivant Son Alt. Royale s'est renduë à la Cour, où elle fut reçûë de Sa Majesté avec de grandes marques d'affection ; elle étoit accompagnée du jeune Duc de Saxe-Gotha. Il est très-certain qu'il n'en arrivera rien de sinistre aux Seigneurs qui lui ont été le plus affectionnés. Le Duc d'Argyle, le Comte de Chesterfield, & les autres Seigneurs qui étoient du parti contraire à la Cour, allerent aussi le premier de Mars saluer le Roi qui leur fit un accuëil très-gracieux. Le même jour le Parlement s'étant rassemblé, en conséquence de l'ajournement, le Comte d'Orford & le Comte de Harrington, prirent séance dans la Chambre des Seigneurs,

en qualité de Pairs de la Grande-Bretagne. La Princesse de Galles se rendit aussi le 2. à la Cour, accompagnée des Princes & Princesses ses enfans. Le Roi qui vint au-devant d'elle, lui fit un compliment des plus tendre, & caressa beaucoup les jeunes Princes & Princesses. Les démonstrations de joye pour cette réconciliation de Leurs Altesses Royales avec Sa Majesté n'ont jamais été plus vives, tant à la Ville que dans les Provinces; aussi le Public en a t il célébré l'événement par-tout, par des illuminations & autres marques de réjoüissances.

V. Le changement de Ministére est d'abord très-remarquable pour les affaires du dedans. A ce qui en a été déja dit, on doit ajouter qu'une assemblée de Seigneurs de la Chambre Haute & de Membres des Communes, se tint le 23. Fevrier dans une Auberge de *Londres* à ce sujet, & a été l'une des plus considérables qui se soit tenuë depuis bien des années, tant par le nombre des personnes qui la composoient, puisqu'il passoit celui de 300. que par l'importance des matieres qui y furent agitées. On s'y est, entre autres choses, engagé solemnellement de faire tous les efforts pour soutenir l'exécution des mesures qui sont jugées nécessaires & avantageuses à la Nation. Un grand repas a suivi cette résolution. La gloire du Roi, la prospérité de la Nation, & l'heureux succès des nouvelles mesures, furent le sujet des santés qu'on y porta.

Assemblée nombreuse à Londres.

VI. Pour marque que le rétablissement de l'union dans la Famille Royale ne sera d'aucune suite désagréable à qui que ce soit, c'est que le Duc d'Argyle a été confirmé d'abord par le Roi en qualité de Felt-Maréchal de ses Armées,

&

& que Sa Majesté lui a rendu la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, qu'il avoit ci-devant.

Le Conseil du Prince de Galles a été rouvert au Palais de *Sommerset*; Son Altesse Royale a recommencé de nommer aux Emplois vacans dans ses Domaines, & tout a repris à son égard l'ancien pied.

VII. Mais s'il se montre du changement au-dedans, on doit penser qu'il y en aura aussi par raport aux affaires générales. On s'attend à des Adresses des deux Chambres du Parlement qui seront présentées au Roi là-dessus. Déjà la Cour traite avec les Chefs du Parti qui a été opposé à Mr. Walpole, & offre de pousser avec vigueur les mesures qui ont été prises pour la continuation de la guerre contre l'Espagne; & l'on parle d'envoyer un Ministre à *Versailles*, afin de demander au Roi Très-Chrêtien une déclaration cathégorique sur les affaires générales, & lui faire connoître la nécessité dans laquelle le Roi se trouvera de s'opposer à tous ceux qui agiront en faveur de l'Espagne; que même on attaquera les Vaisseaux François, tant de guerre qu'autres, qu'on trouvera unis avec les Espagnols. Le Comte de Bussy, Ministre de France, est dans de grands mouvemens depuis la nouvelle révolution, il n'y a que Couriers qu'il dépêche à sa Cour, & qui lui arrivent, & on le verra incessamment engagé dans de grandes conférences. On croit ainsi qu'il y aura aussi du changement par raport à la maniere de pousser la guerre contre l'Espagne. Mais ce n'est pas encore là tout ce que demande le Ministére actuel; il veut de plus qu'on prenne des mesures capables de sauver l'honneur de la Nation,

&

& lui rendre l'ascendant qu'elle a eu autrefois dans les affaires générales ; de mettre les libertés de l'Europe en sureté, & d'y rétablir l'équilibre. Voilà donc des propositions sur lesquelles il faudra s'accorder : Propositions qui ne peuvent être qu'avantageuses à la Reine de Hongrie & de Boheme, dont la cause paroit enfin devoir être épousée d'une maniere efficace ; puisqu'on parle déjà de faire passer un Corps de Troupes Angloises dans l'Empire. Une Lettre de cette Princesse au Roi, qui est conçûë dans des termes aussi forts que pressans, n'a, peut-être, pas peu contribué à une telle résolution. Voici la maniere dont Sa Majesté Hongroise s'exprime dans cette Lettre.

Lettre de la Reine de Hongrie au Roi.

Après avoir donné depuis nôtre avénement au Trône, les preuves les plus signalées de nôtre disposition à vivre en paix avec toutes les Puissances de l'Europe, Nous esperions que des intentions aussi pures n'auroient pas été traversées aussi violemment qu'elles l'ont été. Ni la justice de nôtre cause, ni les loix de l'équité, ni le bien public de l'Europe n'ont pû retenir ceux que le désir de Nous dépoüiller de nos Etats, a armés contre Nous. Les liens sacrés du sang ne sont plus respectés ; la reconnoissance des bienfaits est étouffée ; les promesses, les sermens, les engagemens les plus solemnels sont foulés aux pieds ; la liberté de la Patrie est opprimée par ceux mêmes qui devoient la défendre ; & ce que les siécles précédens n'ont jamais vû, ce que la postérité aura de la peine à croire, c'est que le joug auquel on veut assujettir la Nation Allemande, lui est imposé par ses propres Compatriotes. Vôtre Maj. verra les preuves de nos justes griefs, dans l'Ecrit que nôtre Ministre Plénipotentiaire lui présentera en nôtre nom. Elle y verra ce que l'on doit

attendre

attendre de la part de ceux qui attenteront bientôt à la liberté de l'Europe, dès qu'ils auront renversé celle de l'Empire. Ces circonstances ne Nous permettent pas de douter, que Vôtre Majesté, en conformité de ses engagemens, n'employe les mesures les plus propres à repousser les dangers dont on est menacé. On peut encore espérer d'y réussir, si on se hâte d'en prendre les moyens. Tout dépend de leur promptitude. Le moindre délai est préjudiciable. Il ne convient plus de temporiser, & on ne l'a déja que trop fait &c.

Cette sage Lettre fut remise au Roi par Mr. Wasser, Ministre de la Reine de Hongrie & de Boheme, au même tems qu'il remit au Ministére l'Ecrit dont il y est fait mention. C'est un Mémoire fort détaillé, dans lequel sont expliqués les griefs de cette Souveraine contre les Rois de *France*, d'*Espagne*, des *deux Siciles*, & de *Prusse*; contre le Roi de *Pologne* Electeur de *Saxe*; contre les Electeurs de *Cologne*, de *Baviere* & *Palatin*; & contre l'Electeur de *Mayence* par rapport à la suspension du Suffrage de *Boheme*. L'entrée des Troupes Françoises dans l'Empire, & les négociations du Maréchal de Belleisle ne sont pas non plus oubliées dans ce Mémoire. On en voit des extraits dans plusieurs Journaux. Nous n'en pouvons pas faire usage ici pour sa longueur. Le Roi paroit l'avoir goûté; & quoique sa Reponse à la Lettre de la Reine de Hongrie ne soit pas encore renduë publique, on sait cependant qu'elle est conçûë en des termes très satisfaisans pour cette Princesse; que ses intérêts seront épousés avec vigueur, outre les sommes qu'on lui a déja fait passer. Mais on prévoit ici, comme on le prévoit en France, que la guerre va s'étendre; & que si l'on refuse

plus

plus long-tems de se rabattre sur des tempéramens, son feu ne tardera point d'éclater aux quatre coins de l'Europe. Comme on craint cet événement, l'Amirauté a donné ordre d'équiper, sans délai, tous les Bâtimens propres à aller en course.

VIII. Par deux Vaisseaux arrivés successivement de la *Jamaïque*, on aprend que les Troupes du Roi ont entiérement abandonné leur nouvel établissement dans l'Isle de *Cuba*, le Major-Général Wentwort qui les y commandoit, étant retourné le 10. Decembre au Port Royal, parce que les maladies qui regnoient parmi ces Troupes étoient considérablement augmentées, & de maniere que de deux mille hommes seulement qui étoient encore en vie, & qu'il avoit rembarqués, à peine s'en trouvoit-il 500. en état de faire le service; ce qui cause d'autant plus de surprise au Gouvernement, que l'Isle de *Cuba*, où l'on avoit fait un établissement, dans la ferme esperance d'en tirer avantage, est dans un climat des plus sains de l'Amérique. Quant à l'Amiral Vernon, on aprend aussi qu'il n'avoit pû se porter à aucune nouvelle expédition, tant les Espagnols étoient de tous côtés sur leurs gardes pour le recevoir, & que tout ce qu'il faisoit sur la fin de Decembre étoit de croiser avec son Escadre, pour attendre le renfort qui devoit lui arriver d'Angleterre. *Amérique.*

IX. Le Prince Sherbatoff, qui a résidé à *Londres* en qualité de Ministre Plénipotentiaire de Russie, depuis le départ du Prince Cantimir, vient d'être succédé par le Prince Nariskin, arrivé de *Paris*, où il se tenoit depuis long-tems, sans presque y être connu; mais son mérite

mérite l'étant de la nouvelle Impératrice de Russie, elle l'a honoré de son Ambassade auprès du Roi, après l'avoir nommé aussi un de ses Chambellans.

HOLLANDE.

I. UNe Lettre de la Reine de Hongrie, pareille a celle qui a été remise au Roi & au Ministére de la Grande-Bretagne, avec un mémoire semblable, fut présentée au même-tems au Président de l'Assemblée des Etats Généraux, par le Baron de Reischach, Ministre de cette Souveraine. On sait que la Czarine, & le Grand Seigneur ont reçu de pareils exposés. Mais si l'Angleterre a fait attention au contenu de cette Lettre, la République n'en a pas fait moins : Elle a été le sujet des délibérations d'un assemblée. Le changement arrivé en Angleterre, a été aussi pris en considération. C'étoit, ce semble, à cette période pour les affaires générales, que devoient enfin se manifester les intentions de l'Etat. Rien n'y mit plus d'obstacle, ni mouvemens, ni instances des Ministres de France & d'Espagne. Ce fut donc le 2. Mars à deux heures après midi, que passa unanimement dans l'Assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise la troisiéme augmentation dont on a parlé depuis si long-tems : Elle est de vingt-mille hommes, d'équiper vingt cinq Vaisseaux de guerre, d'en construire vingt-cinq autres, de réparer & augmenter les Fortifications des Places, & de pourvoir suffisanment aux Magazins.

Troisiéme augmentation dans les forces de la République.

On ne sauroit exprimer la joye que les peuples ont témoignée à la nouvelle de cette résolution, & les éloges qu'ils donnent à ceux qui en sont regardés comme les auteurs ; aussi

avoient

avoient-ils souhaité cet événement avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils ont menacé d'en venir à des extrêmités si l'on mettoit un délai plus long à prendre une telle sureté pour la République. Les voilà par conséquent satisfaits, & ils fournissent déja abondamment aux fonds nécessaires pour l'entretien des Troupes de la nouvelle augmentation, & autres dépenses. On sçait ce que la France a faits pour traverser cet événement, parce qu'elle savoit qu'il apporteroit un total dérangement à ses vûës; que l'ancien systême de la Maison d'Autriche avec les Puissances Maritimes en seroit rétabli, & qu'enfin on pourroit le prendre pour le signal d'une guerre générale. Mais la République n'a eu garde, en écoutant comme elle a fait, les propositions & les plus pressantes sollicitations qui lui ont été faites, de ne point prendre la voye qui lui assure ses intérêts, & qui conduit à rétablir & à conserver l'équilibre de l'Europe.

Comme une promotion d'Officiers Généraux doit suivre la Résolution de l'Etat, on s'attend qu'ils la feront incessamment.

PAYS-BAS.

AUcun événement ne pouvoit causer plus de satisfaction dans ces Pays, que celui de la résolution prise par la République des Provinces Unies de se tenir dans un état à faire échoüer tout dessein contraire aux intérêts de la Reine de Hongrie & de Boheme, par la nouvelle augmentation de ses forces de terre & de mer à laquelle elle procéde. Si le besoin venoit à le demander, on ne doute pas, par conséquent, que les Places de la Barriere ne fussent mieux garnies de Troupes Hollandoises qu'elles

qu'elles le sont à present; & quant aux circonstances actuelles de la Grande-Bretagne, on doit se flatter qu'elles sont aussi trés-favorables à la Reine. Il paroit que le Corps de Troupes de cette Couronne, que nous avons avancé comme devant passer la mer, pourra débarquer dans ces Pays; c'est là l'opinion commune; on ne sera pas ainsi fort long-tems à voir si elle est bien fondée.

On publie de nouveau que le Sérénissime Prince Charles de Lorraine ne tardera plus à se rendre à *Bruxelles* pour y occuper le Gouvernement général de ces Pays.

Comme on a fait le 25. Fevrier à *Vienne* un service solemnel suivi du *Te Deum* en actions de graces de la prise de *Munich* & autres avantages que l'Armée, sous les ordres du Comte de Kevenhuller, a remportés dans les Etats héréditaires du nouvel Empereur, on a imité ce pieux exemple à *Bruxelles* & dans toutes les Villes principales de ces Provinces.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au NORD depuis le mois dernier.

SUede. Quoiqu'il y eut une suspension d'armes entre cette Couronne & celle de *Russie*, comme on l'a dit, les affaires ne laissent pas d'être jusqu'ici dans un état indécis. Ni Convention, ni Préliminaires ne sont reglés. L'envoi du Baron André Hopken, qui s'est rendu en *Finlande*, a été suivi de celui de Mr. Nolcken, ci-devant Ministre de Suede à *Petersbourg*; & comme il est parfaitement instruit des intérêts

rêts des deux Etats, on se flatte que sa présence contribuera à avancer l'ouvrage de la paix. Mais il est encore douteux s'il y trouvera avec Mr. Hopken son Collegue, assez de facilité, pour amener les choses à un heureux succès, parce que la *Russie* n'a voulu prêter l'oreille jusqu'à present à aucune restitution considérable. Aussi fait-on toutes sortes de préparatifs pour ouvrir la campagne prochaine d'une maniere vigoureuse, supposé que les Négociations ouvertes en *Finlande* demeurent sans succès. On travaille sans relâche à *Carlscroon* à l'armement d'une Escadre de vingt Vaisseaux de ligne. La plûpart des Vaisseaux de guerre sont rentrés dans les Ports du Royaume, afin d'être carenés & approvisionnés pour ce Printems. Dix mille hommes d'Infanterie, selon les ordres qu'ils en avoient reçus, étoient tout prêts à marcher le 15. Mars. La Cavalerie a fait provision de chevaux, pour marcher également. Mais on voudroit former un doute sur la destination de ces Troupes, & croire qu'elles se rendront peut-être en *Allemagne*, au lieu d'aller en *Finlande*. A tout égard, chacun pense dans ce Royaume, que les circonstances d'une certaine espece pourront bien effectuer que la Couronne rentrera dans la possession de quelques territoires, ou plûtôt dans la joüissance de quelques-uns des avantages dont elle a été privée par la perte des Duchés de *Brême* & de *Vehrden*. Cette grande intelligence avec la France d'où les sommes viennent se déposer dans les coffres du Roi, & une harmonie très grande avec la Cour de *Berlin* en font prendre l'idée, d'autant plus que les Traités avec cette derniere Cour, ont été non-seulement renouvellés; mais que le Roi de Prusse

a fait faire aussi de son côté deux remises considérables à *Stockholm*.

Telles sont les conjectures qu'on croit pouvoir faire sur la situation des affaires en *Suede*. Le Ministére paroît d'un autre côté voir sans ombrage le dessein où est l'Impératrice de Russie, de désigner le Duc de Holstein-Gottorp, qui est actuellement à *Petersbourg*, son successeur au Trône : Mais un pareil arrangement devant l'éloigner du Trône de Suede, il seroit question d'un autre Prince, & l'on en parle. On sait que sans la révolution de Russie, la Couronne de Suede étoit assurée à ce Duc, l'Ordre des Paysans l'avoit déjà demandé, & auroit même souhaité que cette affaire eut été réglée avant la séparation de la derniere Diette des Etats.

Ceux des Ministres étrangers qui agissent avec plus de concert, comme on y prend garde, sont les Marquis de Laumarie & del Puerto, Ambassadeurs de France & d'Espagne. Ils fréquentent aussi les Ministres du Roi, avec lesquels ils ont des conférences secrettes. On peut prendre quelque idée de ce qui se passe dans celles où se trouve le Ministre de France. Mais quant au Marquis del Puerto, les siennes ont eu, entr'autres choses, pour objet d'acheter pour le Roi son Maître & de faire construire divers Vaisseaux, afin de les faire passer dans les Ports de la Monarchie d'Espagne.

DANNEMARC.

LA négociation de Mr. Titley, Ministre de la Grande-Bretagne auprès du Roi, pour un nouveau Corps de Troupes Danoises, n'a pas eu de succès : Et le Traité de Subside entre les deux Couronnes de Dannemarc & d'Angleterre,

est

eſt préſentement écoulé ; Traité par lequel on tenoit ſix mille Danois au ſervice & à la ſolde de Sa Majeſté Britannique ; il eſt même fort douteux ſi ce Traité ſera renouvellé, parce qu'on a fait entendre à Mr. Titley, que le Roi, dans la conjoncture préſente, avoit beſoin lui-même de toutes ſes forces. Ce Corps de ſix mille hommes qui étoit dans les Duchés de *Brême* & de *Vehrden* eut ordre, par conſéquent, auſſi-tôt que le Traité fut expiré avec l'Angleterre, de revenir dans le *Holſtein*, où il ſe trouve actuellement ; cependant il demeure aſſemblé, juſqu'à ce que les affaires s'éclairciſſent davantage.

POLOGNE.

CEtte année ne ſe paſſera pas ſans la tenuë d'une Diette générale, & elle ſe tiendra à *Grodno* en Lithuanie, conformément à ce qui a été reglé dans la derniere ; tous les Sénateurs & la Nobleſſe y ont déjà arrêté des quartiers. On ſait que l'affaire de *Courlande* ſera miſe dans cette Diette au rang des plus intéreſſantes qui ſeront propoſées ; elle eſt d'ailleurs de nature à ſouhaiter d'en voir le dénoüement. Les Seigneurs qui ſont dans le parti de la Reine de Hongrie, comptent auſſi de leur côté de n'y pas oublier les intérêts de cette Souveraine. Il s'eſt répandu des bruits, mais qui ne continuënt plus ſi fort, que la République ne voyoit pas de trop bon œil la façon d'agir du Roi contre l'auguſte Princeſſe dont le pere a tant ſacrifié pour le placer ſur le Trône des Polonois.

On s'attend de nouveau au paſſage de quelques Régimens Ruſſiens par le Territoire du Royaume, à cauſe de l'affaire de *Courlande*,

le Grand Général de la Couronne ayant déjà reçu un Aide de Camp du Général Lascy, Russien, qui l'informe que l'Impératrice de Russie se trouvant obligée de renforcer de quelques Troupes, celles qu'elle a dans ce Duché, ces Troupes en traversant la Pologne, payeront tout ce dont elles auront besoin, argent comptant. Le Sénat a reçu cette nouvelle du Grand Général, & en même-tems, que le Bacha de Choczim avoit eu ordre du Grand Seigneur, non-seulement de relever les Fortifications ruinées par les Russes dans la derniere guerre, mais aussi de mettre cette Forteresse dans un si bon état, qu'elle puisse passer pour la Place la plus forte de tout l'Empire Ottoman. A cet avis le Grand Général ajoute, qu'il venoit de recevoir celui qu'il y a eu près d'*Erzerum* en Asie, une Bataille sanglante entre les Turcs & les Persans, dans laquelle les derniers auroient été défaits.

RUSSIE.

I. QUels que soient les préparatifs de guerre que la Suede continuë à faire, & ceux qu'on fait en même-tems dans cet Empire du *Nord*, l'on se flatte néanmoins que la Paix n'est pas éloignée; parce qu'on sait que les Régimens des Gardes, qui sont l'élite des forces de la Russie, accompagneront l'Impératrice à *Moscow*, où elle va se rendre. Ne pourroit-on pas de là prendre la pensée plus juste, que les armemens de la Suede sont destinés à d'autre fin que contre cet Empire? Tout ce qui restera de Troupes à *Petersbourg*, & dans les Provinces conquises, après le départ de la Souveraine, est déjà commis aux ordres du Général Lascy, qui aura

aura sous lui le Général Keith & le Major-Général Lieven, arrivés tous deux depuis peu de *Wybourg*.

II. On veut toujours que la Reine de Hongrie se ressentira des bonnes intentions de l'Impératrice envers elle : Mais comme on ne voit point de mouvemens qui tendent à l'aider par des Troupes contre le Roi de Prusse ; on n'a pas sujet de faire grand fond sur ces bruits. Mais peut-être est-ce en argent que se fait ou se fera un secours de ce côté-là. Cependant la ratification ou confirmation des alliances faites par les Prédécesseurs de Sa Majesté Czarienne, avec les Cours de Vienne & de Londres, reste toujours à se faire, quelques instances à ce sujet que fassent le Marquis de Botta & Mr. Finch, Ministres de ces deux Cours.

III. Le Duc de Holstein-Gottorp en venant à *Petersbourg* a passé par *Riga*, où le Duc de Brunswick, & la Princesse Anne de Mecklembourg son Epouse, sont encore obligés de rester. Ce Prince, petit-fils du Czar Pierre I. & neveu de la Czarine, a reçu, par les Provinces de la Russie qu'il a traversées, tous les honneurs imaginables : Ce fut le 16. Fevrier qu'il arriva à *Petersbourg*. Il alla descendre au Palais d'hyver ; il fut conduit d'abord auprès de l'Impératrice qui l'attendoit dans son apartement ; il lui fit un compliment très-poli sur son avénement au Trône de toutes les Russies. L'Impératrice reçut Son Altesse avec de grandes marques de joye & de tendresse, & lui conféra ensuite l'Ordre de St. André, dont l'Etoile étoit toute garnie de diamans. Le Duc, après en avoir témoigné sa reconnoissance, nomma les deux premiers Chambellans de l'Impératrice, Chevaliers de l'Ordre

de *Ste. Anne*, que le feu Duc son pere avoit institué en l'honneur de la Princesse Anne son Epouse, fille de Pierre I. & sœur de Sa Majesté Czarienne. En même tems on fit une décharge de 51. piéces de Canons de la Citadelle, & de 30. de l'Amirauté. Des illuminations, des Bals, des Concerts &c. les complimens des principaux Ministres & des personnes les plus distinguées ont eu lieu depuis l'arrivée du Duc de Holstein; & en considération de cette arrivée, l'Impératrice a fait plusieurs avancemens. Ce Prince est regardé comme le présomptif héritier de la Couronne, qu'il préférera vraisemblablement à celle de Suede.

Sentence des prisonniers d'Etat.

IV. Le Procès des prisonniers d'Etat est terminé, & ils ont reçu leurs Sentences de mort, mais mitigée par l'Impératrice, qui leur accorde la vie. Le Comte d'Osterman devoit être roüé vif, le Comte de Munnich écartelé, les Comtes de Golofkin, de Löwenwolde, de même que le Baron de Mengden décapités. Le 29. Janvier à dix heures du matin, ces illustres Prisonniers, avec Mr. Jean Temiriozeff, Conseiller d'Etat, furent conduits dans des Traineaux de la Citadelle de *Petersbourg* à la Maison où le Sénat s'assembloit autrefois à *Wasiley-Ostroff*, devant laquelle on avoit dressé un Echaffaut. On les amena dans le Cercle, formé par un Régiment d'Infanterie de la Garnison. Le Comte de Munnich en y entrant fit des inclinations de tête pour saluer de côté & d'autre les Officiers, & ne fit point paroitre la moindre foiblesse; le Comte d'Osterman montra une fermeté égale; mais l'indisposition qu'il avoit euë l'avoit rendu si foible, qu'à peine pouvoit-il se soutenir: Quatre Soldats le

prirent

prirent & le porterent sur l'Echaffaut jusqu'à une chaise sur laquelle il s'assit. Ensuite on lui lut sa Sentence; puis on lui banda les yeux, & on le mit en posture d'être décapité. Il avoit la tête sur le billot, & le Bourreau levoit la hache pour la lui abattre, lorsque le Sécretaire du Senat qui avoit lû la Sentence, cria *grace*, & déclara au Comte d'Osterman, que quoiqu'il se fut rendu indigne de la clémence de l'Impératrice, S. M. vouloit bien cependant lui laisser la vie; toute cette scéne se passa avec un grand sang froid du côté du Patient. Immédiatement après on lut la Sentence du Comte de Munnich & des autres qui étoient restés dans le Cercle, le Comte d'Osterman ayant été le seul qui eut paru sur l'Echaffaut, & passé par les mains de l'Exécuteur. Ils ont tous été reconduits à la Citadelle, & depuis on les a relegués en Siberie.

Il est surprenant de voir ce qui a été allégué à leur charge; il en paroit un Manifeste de l'Impératrice, imprimé en huit grands pages *in folio*. Comme nous avons fait montre dans nos Journaux, depuis plusieurs années, de toutes les révolutions arrivées dans cet Empire, de toutes les suites qu'elles ont eues, & de ces exécutions violentes dont on ne voit presque point d'exemple chez les autres Nations Chrétiennes, on ne peut se dispenser d'achever ici le récit de ce qu'a occasionné l'intrônisation de la nouvelle Souveraine. Nous raconterons ainsi en substance seulement les faits portés à la charge des nouveaux condamnés : Ceux qui paroissent contre le Comte d'Osterman, sont, « qu'après » la mort du Czar Pierre II. il a supprimé le » Testament de la Czarine Catherine, à des-

» ſein d'exclure du Trône l'Impératrice actuel-
» lement régnante, auſſi-bien que le Duc de Hol-
» ſtein-Gottorp; que pour y réüſſir à l'égard
» de Sa Majeſté, il avoit agi de cette maniere
» par complaiſance, pour la feüe Czarine
» Anne; que non content des diſpoſitions fai-
» tes en faveur du Prince *Jean* & de ſes freres,
» il avoit cherché à étendre la ſucceſſion à la
» Couronne de Ruſſie juſques aux filles de la
» Princeſſe de Mecklemboug; qu'il avoit fait
» les premieres ouvertures des moyens propres
» à favoriſer le deſſein qu'avoit cette Princeſſe
» de monter elle même ſur le Trône; qu'il a
» offenſé directement S. M. en pluſieurs occa-
» ſions, comme il en a été convaincu juridique-
» ment; qu'au lieu de tenir des délibérations
» réglées, & de prendre l'avis de perſonnes
» inſtruites ſur les affaires qui concernoient
» les intérêts de l'Empire, il les avoit preſque
» toujours dirigées à ſon gré; qu'il a empêché
» en pluſieurs occaſions importantes qu'on ne
» tint des conſeils, comme il auroit été à
» propos de le faire; que jamais il n'a fait
» rendre de comptes exacts à ceux qui étoient
» chargés des dépenſes de l'Empire; que dans
» les principales affaires, il a employé des
» étrangers au préjudice des Nationnaux;
» qu'il a privé ces derniers de tout avance-
» ment, pour favoriſer & recompenſer les au-
» tres; que cette préférence a été portée ſi
» loin en faveur de ſes parens & de ſes adhé-
» rens, que les moindres ſervices qu'ils ren-
» doient étoient mis en égalité avec les plus
» conſidérables, & que s'il leur arrivoit de
» commettre des fautes au préjudice de l'Etat,
» non-ſeulement elles étoient excuſées, mais
» même

» même tolerées; qu'il a disposé de grosses » sommes de la caisse de l'Empire & des autres » Trésors, sans consulter les Ministres ausquels » il se contentoit de faire signer les Ordonnan- » ces; que ses sentimens sur les intérêts de » l'Etat varioient selon que ses intérêts parti- » culiers sembloient l'exiger; qu'il a causé un » grand préjudice à l'Empire par les recruës » exorbitantes d'hommes & de chevaux qu'il » a ordonnées en plusieurs occasions; qu'au » lieu de laisser porter au Collége de l'Ami- » rauté les rapports concernant l'état de la » Flotte, il les faisoit apporter chez lui, sans » les communiquer à ce Collége; qu'il s'est » employé à faire expédier au Comte de Mun- » nich, ci-devant Feld-Maréchal, une Patente » par laquelle il étoit dispensé de rendre aucun » compte de la direction du Canal de *Ladoga*, » quoiqu'une Patente de cette nature fut dire- » ctement contraire à toutes les loix; que pen- » dant son Ministére il a ruiné & renversé plu- » sieurs anciennes & principales familles de » Russie; rendu d'autres odieuses au Souverain, » fait éloigner & exiler plusieurs d'entre-elles, » & mourir d'autres par des exécutions & » des martires inoüis, dont les Ecclésiastiques » même n'ont pas été exemts; qu'il a excité » la discorde & la mésintelligence parmi les » Sujets de Russie, & qu'il a enfreint à tous » égards les sages réglemens établis par le Czar » Pierre le Grand. »

Au sujet du Comte de Munnich, il est dit « qu'il a beaucoup contribué à empêcher l'exé- » cution du Testament de l'Impératrice Catheri- » ne; qu'il a été le premier à conseiller au Comte » de Biron, ci-devant Duc de Courlande, de se pro-

» curer

» curer la Régence de l'Empire, aprés la mort
» de l'Impératrice Anne; qu'il l'en a même
» sollicité avec les plus fortes instances; &
» que comme il avoit en cela ses vûës parti-
» culieres, il ne tarda pas long-tems à renver-
» ser Biron, pour pouvoir les effectuer; que
» lorsqu'il fut pour l'arrêter, connoissant l'affec-
» tion que les Soldats de la Garde portoient à
» Sa Maj. Imp. actuellement régnante, il se
» servit du stratagême de leur faire croire,
» que le Régent avoit des vûës aussi préjudicia-
» bles pour elle, que pour le Duc de Holstein,
» & qu'ils seroient ensuite les maîtres de dé-
» clarer lequel des deux ils vouloient pour
» Empereur, de ce Prince, ou du Prince *Jean*;
» que le Baron de Mengden & le ci-devant
» Grand Maître de Munnich lui ayant fait l'ou-
» verture d'un projet des plus pernicieux &
» des plus contraires à la tranquillité pu-
» blique, tellement qu'il le jugea lui-même
» impraticable, il ne prit cependant aucunes
» mesures pour l'empêcher; qu'il a offensé
» directement S. M. I. en diverses occasions, &
» qu'afin d'épier & d'observer ses démarches,
» il avoit mis auprès d'Elle dans son Palais un
» Bas-Officier, sous prétexte d'avoir l'inspec-
» tion des Bâtimens, mais en effet pour éclai-
» rer sa conduite & rendre compte de ses
» actions; qu'il a tenu une conduite aussi peu
» excusable dans le commandement des Ar-
» mées, qu'il n'a pas eu le moindre soin de
» ménager & de conserver les troupes; qu'il
» s'est conduit dans plusieurs entreprises mili-
» taires, contre les usages & les regles de la
» guerre, n'écoutant que son ambition & sui-
» vant les propres idées en tout, sans prendre
» l'avis

» l'avis d'aucun des Généraux ; ce qui a exposé
» inutilement l'Armée à des pertes considé-
» rables qu'elle a souffertes en différentes oc-
» casions ; qu'il a fait punir rigoureusement,
» sans aucun jugement préalable non-seule-
» ment des Officiers ordinaires, mais aussi des
» Officiers de l'Etat-Major, ausquels il a im-
» posé les mêmes peines qu'on fait subir à de
» simples Soldats ; qu'à la premiere campagne
» de *Crimée*, il fit porter le mousquet à plu-
» sieurs Colonels d'anciennes familles nobles
» de Russie, & les fit donner en spectacle à
» toute l'Armée ; qu'il y en eut aussi qui fu-
» rent mis aux fers, & qu'on obligea de les
» porter un tems assez considérable ; qu'il a
» avancé, préférablement à d'autres, ses amis,
» ses partisans & ses adhérens, sans aucun
» mérite de leur part ; qu'il s'est fait donner
» différentes fois, pendant qu'il commandoit
» des sommes très-considérables, & qu'outre
» celles qu'il s'étoit appropriées sous la Ré-
» gence de la Princesse Anne, lorsqu'il s'érigea
» lui-même en premier Ministre, il s'étoit aussi
» fait assigner une pension très-considérable. »

A l'égard du Comte Michel de Golofkin, ci-devant Vice-Chancelier, il est dit, « qu'il a
» été le premier Môteur du changement à faire
» par raport à la succession, puisqu'étant allé
» complimenter la Princesse Anne, il lui té-
» moigna qu'il étoit fâcheux, qu'on n'eut rien
» reglé sur ce sujet par raport aux Princesses ;
» que s'étant concerté avec le Comte d'Oster-
» man, il dressa un projet qui donnoit droit
» à ces Princesses de succéder au Trône ; qu'il
» en dressa un autre, suivant lequel la Princesse
» Anne prendroit elle-même la qualité d'Im-
» pératrice

» pératrice, & que quoiqu'il ait été témoin
» des grosses sommes que cette Princesse tiroit
» du Trésor de l'Empire, il ne lui en a fait
» cependant aucune représentation, afin de ne
» pas perdre la confiance intime qu'elle met-
» toit en lui. »

Il est dit touchant le Comte de Löwenwolde, ci-devant Grand Maréchal de la Cour, « qu'il
» a contribué à empêcher l'exécution du Te-
» stament de l'Impératrice Catherine; qu'il s'est
» employé à changer l'ordre de succession & à
» favoriser les moyens dont la Princesse Anne
» se serviroit pour monter sur le Trône, & que
» comme il avoit dans son département les
» gratifications, les pensions & les présens, il
» a détourné, sous ce prétexte, des sommes
» très-considérables du Trésor de l'Empire. »

On allégue touchant le Baron de Mengden, ci-devant Président du Conseil de Commerce, « qu'il a insisté plus que personne, que le ci-
» devant Duc de Courlande fut revêtu de la
» Régence, sous prétexte, que les étrangers
» courroient risque d'être massacrés, si cet
» arrangement n'avoit pas lieu; qu'il a secondé
» toutes les démarches faites à cette occa-
» sion; qu'il a concerté avec le Comte d'Oster-
» man les changemens projettés par rapport à
» la succession au Trône; qu'il a fait sortir de
» l'Empire, & vendre à son profit, avec la
» connivence des Comtes de Munnich, d'Oster-
» man & de Golofkin, une très-grande quan-
» tité de grains, ce qui en a occasionné la
» cherté & la disette; & que comme les Fabri-
» ques & les Manufactures étoient dans son
» Département, il a reçu des présens considé-
» rables de ceux qu'il les dirigeoient. »

Le

Le dernier dont il soit fait mention dans ce long Manifeste, est Mr. Jean Temiriozeff, Conseiller d'Etat. On y expose « qu'il a donné » plusieurs éclaircissemens sur les moyens d'ef- » fectuer le changement dans la succession ; & » qu'ayant été chargé par la Princesse Anne de » Mecklembourg de dresser un Manifeste sur » cette matiere, il en avoit donné la com- » mission au Sr. André Posniakoff, Sécretaire » d'Etat, lequel avoit dressé deux projets de » Manifestes, l'un pour faire succéder les filles » de cette Princesse, & l'autre pour qu'elle se » déclarât elle-même Impératrice.

Voilà ce que la Cour de *Petersbourg* a jugé à propos de rendre public sur le fait des prisonniers qui sont actuellement exilés en *Siberie*. Exécution & exil, qui sont la punition des Grands de cet Empire, comme celle des particuliers, lorsqu'ils sont accusés d'avoir effectivement abusé de la confiance du Souverain, ou plûtôt de s'être rendus l'objet de la haine & de l'envie de leurs égaux dans l'administration des Emplois dont ils étoient revêtus. On est présentement fait à ces sortes de Tragédies, puisque la fin de chacun des cinq Régnes dont nos mémoires ont montré les événemens, en est marquée. Le Comte d'Osterman est relegué à *Boroseiwa* près de l'embouchure de l'*Oby*, dans la maison où le Prince de Menzikoff, ce favori du Czar Pierre I. a fini ses jours : Le Comte de Munnich, ce Général qui a fait trembler toute la Crimée, si redoutable aux Turcs, & qui a rendu des services si importans à la Russie, est relegué à *Relim* dans la maison de bois construite pour le ci-devant Duc de Courlande, & dont lui-même Comte de Munnich avoit donné

le

le plan : Le Comte de Golofkin est envoyé à *Jeniseskoi*, au milieu de la Siberie; le Comte de Löwenwolde à *Tobolska*, Capitale du Pays; le Baron de Mengden à *Tukurars*, au dessus de *Jeniseskoi*; mais Mr. Temiriozeff, qui est aussi exilé, l'est avec distinction, pour avoir été trouvé le moins coupable; puisqu'il est nommé Vaivode ou Gouverneur des endroits où les autres sont envoyés. On remarquera cependant sur cet exil, que l'Impératrice a assigné à chacun d'eux un rouble par jour pour leur subsistance, autant pour celle de leurs Epouses, & six copecks par jour pour chaque domestique, dont ils ont été libres d'emmener avec eux le nombre qu'ils ont voulu. Le tout, comme on le voit est bien différent de ce qui se pratiquoit sous les régnes précedens, car de quelque distinction que fussent les exilés en Siberie, ils n'avoient que trois sols par jour.

En terminant le procés des Seigneurs relegués, celui de tous les autres prisonniers d'Etat fut aussi terminé; le *Knout*, la *Plette* & les *Badoges* différens châtimens, mais trés-rigoureux, sont ce que plusieurs d'entr'eux ont subi.

On a déja vendu les équipages, meubles, & autres effets des Seigneurs envoyés en exil, & ils étoient si précieux & en si grande quantité, qu'ils ont produit plusieurs millions de roubles. Les Epouses de ces Seigneurs, qui avoient le choix de demeurer à *Petersbourg*, ont préféré toutes d'accompagner leurs marits.

L'exil des Comtes de Munnich & d'Osterman ne s'étend pas non plus sur leurs enfans; les fils du premier viennent, au contraire, d'être faits Capitaines dans des Régimens de Campagne, & celui du Comte de Munnich a eu une

Terre

Terre dans l'intérieur de la Russie, pour y passer tranquillement sa vie avec sa femme & ses enfans.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE *depuis le mois dernier.*

I. *Boheme. Moravie.* Les Troupes des deux Armées, n'ont point eu le tems de prendre cette année beaucoup de repos dans les quartiers d'hiver. La saison les rappelle aux armes, & à peine les avoient-elles posées: Elles commencent à se mettre en marche, & bientôt l'on verra par quelle entreprise commenceront les opérations de la Campagne. Déja les mouvemens de l'Armée du Roi de Prusse ont déterminé le Prince de Lobkowitz à retirer les Troupes qu'il avoit à *Iglau*, en abandonnant cette Place, qui est actuellement occupée par les Prussiens; & l'aile droite de l'Armée de la Reine s'est tellement rapprochée de la gauche, qu'en moins de 24. heures toutes les forces de cette Souveraine peuvent être réünies. Le quartier général étoit encore au commencement de Mars à *Neuhauss*, où le Sérénissime Prince Charles de Lorraine l'avoit mis. Mais l'Armée ennemie s'étant avancée le 27. Fevrier de *Teltsch* à trois quarts de lieuë de ce quartier, on crut d'abord qu'il se présenteroit une action de ce mouvement; cependant il n'y eut que les Oulans des Prussiens au nombre de mille ou onze cens, qui approcherent des postes avancés: divers Régimens Autrichiens s'assemblerent promptement pour leur faire tête; les Oulans

Ce qui se présente des Armées dans ce Royaume.

Oulans tenterent d'insulter la Cavalerie; mais il ne leur réüssit point, puisqu'ils furent reçus de façon qu'il en resta plus de 300 sur la place, & qu'on en fit nombre de prisonniers. Cette allarme fit que l'Infanterie Autrichienne reçut ordre de sortir de ses quartiers, & de se rassembler; l'ennemi, sur ces mouvemens, se retira non-seulement, mais abandonna encore *Teltsch* & *Daischitz*. Ensuite les Troupes de la Reine se remirent dans leurs quartiers. Depuis cet échec pour les Prussiens, qui n'a été précedé de rien d'intéressant après ce que nous avons dit dans nos derniers mémoires, le Sérénissime Prince Charles de Lorraine a envoyé en Autriche quelques Régimens, sous les ordres du Lieutenant-Général François de Saintignon, & trois Généraux-Majors, pour arrêter les courses des ennemis, & les harceler; parce que les Troupes de Hongrie arrivent à leurs rendez-vous qui est *Hollitsch*, Ville située sur la frontiere de Hongrie du côté de la Moravie. Quant au Roi de Prusse, il se prépare à faire incessamment l'ouverture du théâtre. Il est à *Nicolasbourg* en *Moravie*, d'où il envoye ses ordres de tous côtés; c'est sur ce Prince que tous les autres Alliés contre la Reine font le plus de fond. Mais on se prépare à parer le coup qu'il veut porter. Le tems nous en montrera donc bientôt quelque chose; car quelles qu'ayent été jusqu'ici les tentatives de la Reine pour faire entrer ce Prince dans des vûës d'équité, il a l'esprit trop obsédé de ses progrès; & son alliance d'ailleurs avec les autres ennemis de Sa Maj. a des nœuds apparemment trop embarassés que pour être dissoute, sans s'exposer à leurs ressentimens : Il paroîtroit néanmoins que la cession

cession d'une partie de ce qu'il a envahi, lui vaudroit plus que la garantie qu'il attend ou qu'il espère d'ailleurs. Les Bavarois, les Saxons, & les François en Boheme se disposent aussi à paroître en campagne. Ils ne sont payés qu'en argent de France, d'où le Trésor continuë d'arriver à *Prague*. Neuf caisses de monoye y arriverent encore le 18. de Fevrier. Ce qui manque au reste pour leur payement, est imposé sur les Habitans, les Taxes ne manquans pas dans le Royaume depuis qu'il a reçu la visite de ces hôtes.

II. Par la demeure que fait le Roi de Prusse à *Nicolasbourg*, sur la frontiere de la Basse-Autriche, il paroit qu'il rassemblera ses Troupes dans les environs de cette Place. Leurs mouvemens d'ailleurs en font prendre la pensée. La Citadelle de *Glatz* lui est actuellement soumise par Capitulation. L'Armée de la Reine qui se renforce par des Troupes Hongroises qui lui arrivent, s'étend en partie vers le *Danube*, & forme une espece de cercle ; huit Régimens de Cavalerie de cette Armée cantonnoient au commencement de Mars à *Horn*, *Weithoven* & *Merssau*; il y avoit alors près de *Scaliz* un Corps de dix mille hommes ; & la Garnison de *Brinn* étoit aussi de six à sept mille hommes, capable par conséquent d'arrêter pour une partie de la Campagne les Prussiens devant cette Forteresse, si leur dessein subsistoit encore d'en faire l'attaque. Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine, ordonne au surplus tout ce qui est de la prudence la plus consommée, dans la distribution de son monde ; il entretient une correspondance réglée avec l'autre Armée de la Reine, qui est présentement en Baviere. Il reçut en son tems de cette

Armée

Armée la nouvelle des premiers avantages qu'elle remporta dans la Haute-Autriche, & depuis, tous ceux qui ont suivis. Ce fut le jeune Comte de Vitrimont, Chambellan & Enseigne des Gardes du Corps du Grand Duc de Toscane, qui lui fut envoyé de la part de Son Alt. Royale, avec la nouvelle de la prise de *Lintz*. Ce jeune Seigneur, dont le pere & les ancêtres ont toujours montré un grand attachement à leurs Souverains, étoit précédé de deux Postillons sonnans du cor à son arrivée près du Prince Charles. En attendant ce que présenteront ultérieurement les Armées en Boheme; voyons ce qu'il y a à rapporter d'ailleurs, & de l'Armée Autrichienne qui est actuellement en Baviere.

III. *Vienne.* Quoique la Reine se trouve privée, dans la conjoncture présente, d'une partie de ses revenus, ses Troupes en aussi grand nombre qu'elles l'ont jamais été sous le régne du feu Empereur son pere, sur tout depuis que le Royaume de Hongrie en fournit, n'ont jamais été payées avec plus de régularité; & jamais mesures n'ont été prises avec plus de fermeté pour se soutenir contre tant d'ennemis, qui de concert font tous leurs efforts pour la dépoüiller de ses Etats. Aucunes des propositions sur les moyens de pacifier les choses, quoiqu'on lui en fasse actuellement de nouvelles, n'ayant été compatibles avec la gloire de son Trône & de son auguste Maison, elles ont toutes été rejettées; & c'est par les armes & l'assistance de ses Sujets, parmi lesquels les Hongrois tiennent le premier rang, que cette Souveraine veut soutenir sa juste cause, & par conséquent opposer ses forces à celles de tous ses ennemis. Avant que d'entrer en quelque détail, nous dirons qu'on

qu'on a apris avec une joye parfaite à *Vienne*, les avantages remportés par l'rAmée qui est aux ordres du Comte de Kevenhuller; que le Roi de Sardaigne a pris le parti de faire une alliance avec S. M. pour s'opposer conjointement avec elle à ceux qui se préparent à troubler le repos de l'Italie; que la démission de Mr. Walpole en Angleterre, fait entrer cette Couronne plus qu'elle n'a fait jusqu'ici dans les intérêts de la Cour; & que la Hollande agissant conformément aux besoins que demandoient les circonstances, loin de se rendre à des instances pour l'en éloigner, avoit pris la résolution de faire la troisiéme augmentation dans ses forces de terre & de mer.

IV. La Reine qui tire de la Hongrie un secours aussi puissant, qu'il surprend & déroute ses ennemis, a depuis peu écrit une Lettre aux Etats de ce Royaume, pour solliciter la marche des Troupes. Cette Lettre mérite de voir le jour, en voici une partie.

Lettre de la Reine aux Hongrois pour presser la marche des Troupes.

MARIE-THERESE, *par la grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, de Dalmatie, de Croatie, & d'Esclavonie, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Lorraine, Grande Duchesse de Toscane &c.*

Révérends, Honorables, Respectables, Magnifiques, Nobles, Loyaux & Amés. En vous exposant la triste situation de nos affaires, dans la Diette tenuë à Presbourg immédiatement après nôtre avénement au Trône, vous en futes tellement émus, que quoique le nombre de nos ennemis se soit accrû, & qu'ils ayent réüni leurs conseils & toutes leurs forces contre Nous, vôtre fidélité envers vôtre Reine, & ce qui mérite encore de plus grands éloges,

vôtre dévoüement & vôtre amour pour vôtre Souveraine & Mere, Nous ont donné autant de consolation, qu'ils ont excité d'attention & de surprise dans toute l'Europe.

Selon toutes les Loix divines & humaines & les droits du sang, une fille, au défaut des mâles, est héritiere légitime de son pere. De tous ceux qui auront vû les Ecrits publiés, pour démontrer la nullité des prétendus droits des autres, à peine s'en trouvera-t-il un qui doute de la validité du nôtre à la succession du feu Empereur nôtre pere; Vous sur tout, vous savez mieux que personne combien ces droits prétendus sont contraires aux Constitutions du Royaume de Hongrie, & aux droits & libertés des Etats & Habitans du même Royaume.

Malgré la justice de nôtre cause, la plus évidente que peut être il y ait jamais eu, la haine néanmoins, les armes & les efforts de plusieurs Princes conspirent contre nous, qui ne songions qu'à assurer le repos, le salut, & la prospérité de nos Sujets, & à cultiver la paix, l'amitié, & l'union avec nos voisins.

Le danger est à présent bien plus grand pour Nous, & menace davantage vos propres têtes, que lorsque Nous vous le représentâmes de nôtre Trône. La France, l'Espagne, les deux Siciles, &c. réünissent leurs forces & leurs conseils pour la ruine de nôtre Maison, dont même quelques-uns d'eux font partie.

Cependant il ne faut pas perdre courage, car quelque enflés que fussent nos ennemis de leurs premiers succès, Nous avons toujours eu l'année derniere, dans le prompt secours du Tout-Puissant, une telle confiance qu'il convient à une Princesse Chrêtienne; & les heureux événemens de celle-ci, qui surpassent

passent toute attente, ont parfaitement répondu à cette confiance. Dans l'espace de quelques semaines, Nous n'avons pas seulement délogé les ennemis de la Haute-Autiche; *mais nous avons encore occupé une grande partie de la* Baviere, *& le chemin nous est ouvert pour nous emparer du reste; plus de* 15000. *hommes de nos ennemis ont été tant tués que faits prisonniers, & le reste contraint à ne plus porter les armes contre Nous dans l'espace d'une année. Ces heureux succès cependant bien loin de Nous faire négliger les autres moyens qui sont en nôtre pouvoir, doivent nous exciter davantage à employer toutes nos forces, afin d'empêcher que pendant que tout arrive à souhait d'un côté, il ne se présente rien de sinistre de l'autre.*

Il est donc de la derniere nécessité d'opposer de nouvelles forces à un péril nouveau, & de faire tête de tous côtés avec une grandeur d'ame, qui réponde à celle de nôtre Maison. Véritablement Nous avons pris la résolution de Nous exposer aux dernieres extrêmités, plûtôt que de manquer en quoi que ce soit, au soin que Nous devons aux peuples qui sont nos sujets. C'est à vous à appuyer de la maniere la plus prompte & la plus efficace les sentimens de vôtre Reine & Mere. Tous les yeux de l'Europe sont attachés sur vous; il est de l'intérêt de la Patrie d'en repousser le danger, avant qu'il ne pénétre dans l'intérieur même du Royaume. Pour cette raison la promptitude est d'autant plus nécessaire, que le moindre retardement aigriroit le mal. Nous vous avons confié nôtre Personne & nôtre Sang, & Nous ne croyons pas qu'aucun de vous ignore les sentimens d'affection dont Nous sommes pénétrée pour nos Royaumes, Etats & Habitans de Hongrie. C'est donc à present ou jamais, qu'il est ems de donner les preuves les plus éclatantes de

vôtre amour pour la Patrie, du soin de vôtre propre gloire, de cette vertu guerriere qui est l'apanage de la Nation, de vôtre foi, & du zéle que vous avez pour vôtre Reine. &c.

Il y a encore une partie de cette Lettre à rapporter.

Une piéce conçuë en ces termes ne put être que très-favorablement reçuë de la Nation Hongroise : Déja toute pénétrée des graces de sa Souveraine, elle ne l'avoit pas attenduë pour lui montrer l'attachement le plus fort; mais elle donne à présent des preuves sensibles, qu'elle sacrifiera tout pour la soutenir. Ses Troupes se multiplient, s'assemblent, se mettent en marche; & l'on en comptera, comme on l'espere, dans le cours de la campagne qui s'ouvre, une Armée, formée des divers districts du Royaume, qui passera 70. mille combattans; secours aussi zelé, que puissant, & qui ne doit pas peu contribuer à rétablir la situation ordinaire de la Maison d'Autriche, contre laquelle tant de Puissances se sont déclarées.

IV. Ce furent les dispositions que les ennemis de la Reine avoient déja faites pour entrer en campagne, & l'incertitude où l'on étoit par rapport à leurs desseins, qui obligerent Sa Maj. à la Lettre qu'on vient de montrer : Lettre tendant, entr'autres choses, à ce que l'on pourvût à la sureté même de la *Hongrie*; car le Roi de Prusse s'approchant de la Basse-Autriche, où il est à present, avoit formé le dessein de faire une invasion dans ce Royaume : Ce Prince a laissé la Ville de *Brinn* & la Forteresse de *Spielberg* en *Moravie*, derriere lui; & son approche avec les courses des partis Prussiens, ont fait que les Habitans du Plat-Pays ont sauvé leurs meilleurs effets de l'autre côté du *Danube* vers

Vienne. La Cour a même jugé à propos de faire passer ce Fleuve à un Détachement des Regimens de Palfi & de Bareith, aussi-bien qu'à six Compagnies du Regiment d'Esterhazi qu'on destinoit à passer en Boheme; le tout afin d'observer l'ennemi & d'arrêter ses courses. A ces mesures on en a ajouté d'autres. On a cru devoir envoyer le Prince de Saxe-Hildbourghausen à *Presbourg*, où il s'est rendu pour aider les Grands de Hongrie à lever les obstacles, s'il s'en rencontroit encore, à la marche prompte de toutes les Troupes de ce Royaume promises à la Reine. Avec ces Troupes il est question non-seulement de faire échoüer les Prussiens dans ce qu'ils méditent sur la *Basse-Autriche*, & peut-être sur la *Hongrie* même, mais de faire une diversion dans la *Silesie*. On veut destiner à cette expédition un Corps de 30000. hommes: Ce Corps dirigera, comme on le publie, sa marche par le Pas de *Jablunka*, & quelques Seigneurs Polonois lui fourniront les vivres & les provisions nécessaires. Quatre Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie qu'on fait revenir de *Baviere*, & d'autres de la *Transilvanie* & de la *Haute-Hongrie*, qui défilent vers la frontiere de la *Basse-Autriche*, pourroient favoriser ce dessein. Mais est-on certain qu'il y a quelque résolution prise à ce sujet? & n'est-il pas plus vraisemblable que la Cour veut seulement avoir ces Troupes à portée de les employer où les circonstances le demanderont; qu'on évitera d'en venir à aucune action jusques à ce que toutes les Troupes Hongroises soient arrivées, & soient effectivement en état d'entrer en Silesie? Action qu'on pourra d'ailleurs éviter d'autant plus facilement, que le *Danube* se trouve

entre les Troupes de la Reine, & les ennemis.

V. Depuis le commencement de Fevrier jusqu'à la mi-Mars, que vont les avis qu'on a reçus de la *Hongrie* & de la *Basse-Autriche*, il n'a fait que passer des Troupes Hongroises de l'un & de l'autre côté du *Danube* vers leurs rendez-vous, qui est le Pas de *Hollitsch* par Régimens, par Compagnies, par Divisions, tant d'Infanterie que de Cavalerie; Troupes très-lestes, & qui par une supputation faite dans laquelle l'on comprend ce qui est encore attendu, feront, comme on l'a déja dit, sans comprendre les milices nationales destinées à la défense de la frontiere du Royaume, feront, dis-je, une Armée qui passera les 70. mille combattans; Armée qui étant formée, doit être commandée par le Comte de Palfi, Palatin de Hongrie, & Felt-Maréchal des Armées de la Reine, & par le Comte d'Esterhasy, qui est le *Judex Curiæ*, aussi Felt-Maréchal, lesquels auront sous eux les Généraux Ghilany, Jeune & vieux Spleni, Festetiz & Giulay. Cette Armée, dont on pourra attendre des services éclatans, agira en même-tems que le Prince de Saxe-Hildbourghausen gardera la frontiere, ou se portera aussi à quelque expédition avec un Corps de Troupes Allemandes formé des Regimens de Caraffa, Bernes, Lobkowitz, Cuirassiers; Preising, Coharri, Dragons; & Grune, Vettes, Leopold, Palfi, Fantassins; les Régimens revenans de Baviere sont dans le nombre de ceux-ci.

VI. Dans les Conseils tenus à la Cour sur les circonstances où se trouve la Reine, & les moyens de la soutenir contre les forces de tant d'ennemis; Conseils très-frequens, tenus la plûpart en presence de S. M. & du Sérénissime

Grand

Grand Duc ſon Epoux, on a changé bien des diſpoſitions faites ſur les affaires, leſquelles ont été proportionnées aux beſoins préſens & futurs, & aux deſſeins à exécuter par les diverſes Armées qui ſont en campagne. On en eſpere un bon effet; on n'eſpere pas moins, que s'il n'y a pas moyen de détacher le Roi de Pruſſe de la grande Alliance contre cette Cour, il y aura du moins des reſſorts qui joüeront, pour l'empêcher d'exécuter l'effet de ſes intentions, qui ſe manifeſtent par ſon approche de la Capitale de la *Baſſe-Autriche*, & par ce qu'il y met en œuvre, en ſouffrant que ſes Troupes commettent des excès que la guerre ne permet que chez les Nations Barbares.

VII. La Cour, en changeant de diſpoſition ſur pluſieurs affaires, a trouvé dans celles de la remonte de la Cavalerie, qui ne pouvoit être differée plus long-tems, une facilité d'autant plus grande, que la Baviere qui a été miſe ſous contribution au long & au large, fournit une grande quantité de chevaux; pluſieurs Villes & Bourgs du même Electorat, même quelques Villes Impériales où l'on a battu la caiſſe pour des recruës, en donnent pareillement bon nombre; & les Pays héréditaires ayant continué ſur le pied qu'ils ont commencé à l'égard des recruës, on compte actuellement les forces de la Reine ſur un pied preſque complet, outre l'augmentation de l'Armée Hongroiſe, & de pluſieurs nouveaux Régimens levés de tous côtés.

VIII. Le 20. Fevrier vers les quatre heures de l'après-midi arriva à Vienne le Comte Loüis de Staremberg, précédé de ſix Poſtillons, avec la Capitulation de la Capitale de l'Electorat de Baviere, laquelle s'eſt renduë aux armes de la Reine.

Reine. Nous allons en montrer la ſubſtance avec la ſuite des progrès de l'Armée Autrichienne dans cet Electorat. Mais avant de paſſer à cette Armée, nous avons à dire du Comte d'Uhlefeld, qui a rempli avec tant de probité & de luſtre les Ambaſſades de Hollande & de Turquie, qu'il eſt préſentement Grand Chancelier de la Cour de la Reine; Emploi que Sa Maj. lui a conferé le 9. Fevrier par la mort arrivée la veille du Comte Philippe-Loüis de Sintzendorff, qui en étoit revêtu. Ce Seigneur, à préſent Chef des affaires étrangeres & Etats de la Reine, lui prêta le 15. le ſerment ordinaire en ſes nouvelles qualités; & ayant fait ſavoir aux Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées & des Républiques que ce département lui étoit confié, ces Miniſtres, après lui avoir rendu leurs viſites, traitent depuis ce tems-là avec lui, comme ils le faiſoient avec le feu Comte de Sintzendorff. Le Comte de Seilern, ci-devant ſecond Chancelier d'Autriche, eſt à preſent premier Chancelier, & le Comte de Kuffſtein fait les fonctions du ſecond.

La Ville de Munich reduë.

IX. *Baviere.* Les Troupes Autrichiennes continuans leurs opérations avec ſuccès dans cet Electorat, & leur marche vers *Munich*, qui en eſt la Capitale, leur Garde avancée y parut le 11. Fevrier; & le 13. dans la néceſſité où cette Ville ſe trouva d'ouvrir ſes portes au vainqueur, elle a tâché du moins d'obtenir par une Capitulation, les conditions les plus avantageuſes qu'elle put; puiſqu'il lui fut accordé « que la » Garniſon & tout le Militaire ſe retireroit à » Ingolſtatt, mais ſans armes & ſans muni- » tions : Que le Palais de Munich, ceux de » Nymphenbourg, de Lichtenberg, & les Mai-

» ſons

» ſons de plaiſance des environs ſeroient con-
» ſervés en leur entier avec tous les meubles
» & autres choſes qui y appartiennent, tant
» Cabinets de Peintures, que Cabinets de Cu-
» rioſités, Magazin de Harnois, les Ecuries,
» Haras, & tout ce qui eſt deſtiné pour leur
» entretien, de même que les Archives, Biblio-
» théque, attirails de chaſſe, & tout ce qui
» appartient au Souverain; auſſi-bien que les
» Edifices publics, Hôtels & Maiſons pour le
» logement des Miniſtres: Que tout pillage
» & toute exaction ſeroient empêchés &c.

Suite des progrès de l'Armée Autrichienne.

Le 14. Fevrier la Ville de *Munich* reçut une Garniſon Autrichienne. *Landshut* étoit alors, & encore le 11. Mars le Quartier général du Comte de Kevenhuller, qui voulut étendre ſes quartiers du côté d'*Ingolſtatt* après avoir ſoumis toutes les petites Villes & les Bourgs de côté & d'autre avant l'arrivée d'une partie de ſon Armée devant *Munich*. Pour le faire, il donna ordre au Major Général de Bernclau de s'emparer de *Meinbourg* & *Lintkirchen*, & cet ordre fut exécuté avec un Corps de 1800. hommes qui ſe mirent en marche. Les Bavarois avoient dans *Meinbourg* 130. hommes qui s'en retirerent à l'approche du Général Bernclau. On les pourſuivit; mais y ayant quatre Compagnies de Cuiraſſiers du Régiment de Thôring dans les environs de *Neuſtatt*, l'Officier Autrichien détaché à la pourſuite n'ayant que 200. Huſſars, & trop foible par conſequent pour les attaquer, demanda du renfort; il reçut 200. hommes: Les Cuiraſſiers Bavarois le ſachant, ſe retirerent à *Neuſtatt*, mais trois Compagnies ſeulement, la quatriéme fut coupée, ſe ſauva à *Hauſpach*, ſe retira dans le Cimetiére, s'y défendit

pendant

pendant deux heures, & fut ensuite contrainte de se rendre prisonniere de guerre. *Reizenhausen*, Château flanqué de deux grosses Tours, & dans lequel il y avoit cent hommes du Regiment de Preising, & 24. Cuirassiers de celui Thôring, se rendit successivement avec cette petite Garnison, s'étant néanmoins défendu avec assez de vigueur. Cent hommes qui étoient à *Startzhausen* abandonnerent ce poste à l'approche des Hussars. *Greisenfeld* fut aussi abandonné, & 500. Cavaliers qui y étoient se retirerent à *Ingolstatt*. Le Felt Maréchal de Kevenhuller fit tout de suite occuper le poste de *Pfaffenhoven*, celui de *Kinthausen*, & *Hohenwarth*. Ce dernier poste est entre le *Danube* & le *Par*. Le Régiment Bavarois de Preising abandonna alors le poste de *Lintzbourg* pour aller joindre le Comte de Thôrring revenu de Boheme & qui commande les Troupes Bavaroises, au nombre d'environ huit mille hommes, qui cantonnent entre *Neustatt* & *Abensberg*. Cette expédition de Mr. de Bernclau a valu beaucoup de prisonniers aux Autrichiens; plusieurs postes d'importance, quantité de chevaux, un gros butin, outre les contributions ausquelles les deux tiers de la Baviere sont à présent soumis, tant par la rapidité des progrès qu'on a montrés succintement, que par l'entrée d'un Corps Autrichien en Baviere par le *Tirol*. Le Général Stentz, commandant les Troupes dans ce Comté, a exécuté cette entreprise, en partageant son monde en quatre colonnes. Ces Troupes ont traversé des défilés, & franchi des montagnes qui avoient paru jusqu'alors impraticables, & où personne n'avoit encore passé, parce qu'il ne voulut point s'exposer à perdre inutilement quelques centaines d'hommes en s'en-

fonçant

fonçant dans les gorges de *Jettenbach*, comme on croyoit qu'il feroit. Ceci se fit pendant que la grande Armée étoit aux environs de Munich; savoir, depuis le 10. jusques & compris le 14. Fevrier. La Cavalerie Legere & les Croates franchissoient tout. Tous les postes, quoique considérables, pour la plûpart, se soumirent, ou se trouverent abandonnés par la fuite des Bavarois. Les Villes, les Bourgs, les Communautés vinrent faire leur soumission. Enfin la jonction du Corps du Général Stentz, qui s'est acquis beaucoup de réputation dans cette invasion, s'est faite ensuite avec les Troupes de la grande Armée. Le Comte de Kevenhuller a reçu depuis une Lettre de la Reine à son sujet, remplie de témoignages de la satisfaction qu'elle ressentoit de la conduite qu'il a tenuë, & les Officiers qui commandoient sous lui, & qui sont le Général de Lannoi, le Comte de Portugal, le Marquis del Campo, & Mr. de Winser. Sa Majesté a envoyé aussi au Général de Kevenhuller, & au Major Général de Bernclau, son portrait enrichi de diamans, & des médailles avec des chaines d'or à plusieurs Officiers de l'Armée, pour marque de la satisfaction qu'elle avoit de leur conduite.

Le Comte de Kevenhuller rassemble actuellement toutes les Troupes qui sont sous ses ordres, pour s'opposer au nouveau Corps auxiliaire de la France qui va arriver dans l'Electorat de Baviere. Il le fait ensuite d'un ordre de sa Cour; vû aussi que les Bavarois étant renforcés en Baviere, tant du côté des François, que par des Corps de Troupes de différens Princes d'Allemagne, qui se sont engagés d'en fournir au nouvel Empereur, les événemens

pour-

pourront être bientôt plus critiques dans l'Electorat. Les Autrichiens n'ont encore rien tenté sur *Ingolstatt*; mais on croit à présent *Straubingen* à leur pouvoir, ayant reçu leur grosse Artillerie, qu'ils ont menée devant cette Place. La Ville & Ban de *Stad-am-Hoff*, qui sont sommés de payer 12000. florins de contribution, refusant de le faire, on s'attend aussi que la force aura été employée pour les y obliger.

Voilà en abregé le récit de ce que montre d'intéressant la *Baviere* jusqu'à la mi-Mars. Mais le tout y est comme en *Boheme*, en *Moravie*, en *Autriche* & ailleurs, dans une situation qui prépare à l'attente de quelques grands coups; coups regardés dans le lointain, qui, néanmoins mettent en émotion des Royaumes & des Provinces. Fasse le Ciel que l'esprit de concorde les prévienne, & que les Puissances déclarées contre la Maison d'Autriche, entrans dans des sentimens de douceur, se déterminent, du consentement de la Princesse attaquée, à donner les mains à la tenuë d'un Congrés, où l'on parvienne à regler toutes les affaires de l'Europe. La révolution arrivée différenment en divers Etats donne une lueur d'esperance qu'un tel événement n'est pas si éloigné; mais on le croit encore plus prochain depuis que les forces de la Reine de Hongrie se font connoître par le secours formidable qu'elle a & va avoir de ce Royaume; que l'*Angleterre* lui est d'autant plus favorable, que non-seulement de grosses sommes partent de *Londres* pour *Vienne*, mais que quinze à seize mille Anglois passent la Mer, pour se rendre à *Ostende*, à *Bruges*, à *Nieuport* & à *Gand*, Places des Pays-Bas, ainsi que la chose est reglée; que l'augmentation faite en

Hollande

Hollande ne peut avoir d'autre cause que d'aider cette Princesse, outre le secours tacite que l'on croit jusqu'ici ne lui avoir pas manqué de la part de cette République ; & que le Roi de Sardaigne a conclu un Traité avec Sa Maj. Hongroise, qui paroit devoir la garantir contre les entreprises qu'ont méditées les Espagnols sur ses Domaines en Italie.

X. *Palatinat.* L'Electeur Palatin, par une Convention avec le nouvel Empereur, envoye un Corps de trois mille hommes de ses Troupes en Baviere, qui s'est mis en marche de *Dusseldorp* le 26. Fevrier ; & ce point étant regardé par l'Autriche comme une infraction de l'Electeur à sa neutralité, puisqu'il se dit n'être pas en guerre avec la Reine de Hongrie, ni aucune Puissance, & qu'il veut continuer sur ce pied, un Capitaine de Hussars Autrichiens, accompagné de deux Trompettes & de deux Hussars, se rendit le 10. Mars dans la Ville de *Neubourg*, & demanda qu'on assemblât le Conseil de Régence. Ce Conseil s'étant assemblé, le Capitaine exposa le sujet de sa commission qui étoit, « que l'Electeur Palatin ayant fait « marcher des Troupes vers le Duché de *Neubourg*, pour être employées contre celles de la « Reine, le Comte de Kevenhuller considérant « cette démarche comme contraire à la neutralité du Pays, jugeoit convenable d'en exiger « une contribution de deux cens mille florins, « payables dans huit jours, à peine d'exécution militaire. » Nous en resterons-là quant à ce point pour les Neubourgeois ; mais leur Régence en est fort embarassée, & demande les intentions du Prince à ce sujet.

Les autres Princes d'Allemagne qui se porte-

ront à donner du monde à l'Empereur ; s'exposent à recevoir de pareilles insinuations.

XI. *Francfort.* Ayant annoncé le mois dernier que le Couronnement de l'Empereur s'étoit fait le 12. Fevrier, nous n'en dirons plus rien, puisque le Lecteur aime mieux de jetter les yeux sur l'exposé des affaires du tems, que sur celui de ces cérémonies, dont des Mémoires anciens lui ont déja fait montre. Le 8. Mars se fit aussi le Couronnement de l'Impératrice. Le 9. l'Empereur donna du Trône une audience solemnelle aux Ambassadeurs Electoraux, & quelques jours après la Ville lui prêta son hommage.

Cette Ville de *Francfort* ne comptoit pas d'être honorée si long-tems de la presence du Chef de l'Empire, que les circonstances du tems tenant hors de ses Etats héréditaires, lui font faire une résidence dans son enceinte vraiement plus longue qu'il ne se l'étoit proposée.

Le Comte de Seckendorff, Gouverneur de Philipsbourg, entre au service de Sa Maj. Imp. ayant quitté celui de la Reine de Hongrie, quoique cette Princesse, à son avénement aux Trônes du feu Empereur son Pere, lui fit aussitôt sentir l'effet de sa protection & de ses graces Royales.

ARTICLE VI.

Qui contient les Naissance, les Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres depuis deux mois.

I. *Naissance.* Le 20. du mois de Janvier la Reine des deux Siciles est heureusement accouchée d'une Princesse à *Naples.*

Mariages.

II. *Mariages.* Le double Mariage des deux Princesses Palatines, petites filles de l'Electeur Palatin, avec le Prince de Sultzbach, & le Prince Clement de Baviere, fut célébré le 17. Janvier à *Manheim* avec une pompe & une magnificence extraordinaires, le nouvel Empereur & l'Impératrice son Epouse, & tous les Princes & Princesses de la Maison de Baviere s'étant trouvés à cette brillante cérémonie. Ce fut l'Electeur de Cologne qui fit la bénédiction de ce double mariage.

Le Comte de Forcalquier, fils du Maréchal de Brancas, épouse la Marquise d'Antin, veuve du Marquis de ce nom, Vice-Amiral de France.

III. *Morts.* Le Duc de la Conquista, Viceroi du Mexique, est mort à la *Vera-Crux*; & Don Blaise de Lezze à Carthagene d'Amérique.

Le 9. Fevrier mourut à *Berlin* Casimir Baron de Brakel, Ministre de Russie auprès du Roi de Prusse.

Le Duc d'Ancastre, Grand Chambellan d'Angleterre est mort le 12. à *Londres.*

Le 14. paya le même tribut à *Zell* Mr. de Melvil, Général en chef de l'Infanterie Hannovérienne, & Gouverneur d *Hannover.*

Le Marquis de Fenelon, pere de l'Ambassadeur de France en Hollande, est mort sur ses Terres dans l'*Angoumois.*

Le 30. du même mois de Janvier la mort enleva à Nancy à l'âge de 71. ans Mr. Jean-François Breton, ancien Conseiller d'Etat du feu Duc Leopold de Lorraine, & Conseiller du Roi, Lieutenant-Général Civil & Criminel au Baillage de Nancy: Magistrat universellement regretté pour sa douceur, son intégrité, sa pieté, sa profonde science, & tous les talens qui l'ornoient, & qui dans des occasions éclatantes

tantes lui ont merité les loüanges de ses augustes Maîtres.

Au mois de Fevrier sont morts Mr. Eget de Tamminga, Député de *Groningue* à l'Assemblée des Etats Généraux; Mr. Halquet, Major-Général d'Infanterie au service d'Hollande; le Baron de Stapel Major-Général des Armées de la Reine de Hongrie & de Boheme, & Commandant de *Mons*, le Comte Philippe-Loüis de Sintzendorff, Grand Chancellier de la Cour de Vienne; Mr. Henri Van Susteren, Evêque de *Bruges*, & Chancelier Héréditaire de Flandres; Messire Loüis-Adrien Comte de Nassau, Député du Corps de la Noblesse de la Province d'Utrecht à l'Assemblée des Etats Généraux; & le Cardinal Corio, qui laisse un quatorziéme Chapeau vacant dans le Sacré Collége.

Le 11. Mars le Marquis d'Heudicourt, ci-devant Grand Louvetier de France, & Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrêtien, mourut à *Paris* d'une chute qu'il avoit faite dans un escalier du Château de Versailles.

Mr. de Lamoignon de Courson, Conseiller d'Etat &c. Bailly d'Epée &c. ci-devant Intendant de *Roüen* & de *Bourdeaux*, est mort dans la même Ville la nuit du 12. au 13.

FIN.